

■■■■■

APIJ

AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2008





Sommaire

L'AGENCE SE PRÉSENTE 3

Statut et missions	4
Conseil d'administration	5
Organigramme et organisation	6
Les conventions liant l'Agence et le ministère	9

L'AGENCE PROGRESSE 11

Méthodes de travail / outils de progrès	12
Nouveaux domaines de performances	14
Repères	18

L'AGENCE CONSTRUIT 20

OPÉRATIONS JUDICIAIRES	21
• Opérations mises en service	22
• Opérations en chantier	23
• Opérations en étude de maîtrise d'œuvre	25
• Opérations en études préalables	26
OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES	30
• Centres pénitentiaires	32
• Maisons d'arrêt	38
• Centres de détention	41
• Maisons centrales	42
• Nouveaux concepts	43
• Grandes rénovations	47

L'AGENCE GÈRE 50

Gestion des ressources humaines	51
Gestion du budget et de la logistique	52
Action des services d'appui	52

RAPPORT FINANCIER 54

Données relatives à la gestion des opérations	55
Données relatives au budget de fonctionnement	59

INDEX DES SIGLES UTILISÉS 63

Éditoriaux

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2008. Conseil après conseil, l'Agence construit sa politique en application des directives gouvernementales.

À la tête d'une centaine de projets en études ou en cours de réalisation, qui se partagent presque par moitié entre le domaine judiciaire et le domaine pénitentiaire, l'Agence gère un chiffre d'affaire de plus de 3 milliards d'euros.



À la pointe de l'innovation, l'Agence développe 10 opérations pénitentiaires dans le cadre de trois contrats de partenariat public-privé. Le coût de construction pour ces 10 opérations représente 596 millions d'euros; les contrats sont conclus pour un montant de 3,7 milliards d'euros sur 27 ans.

Emmenée par la Direction générale, l'Agence a su capitaliser son expérience pour progresser dans ses méthodes et répondre aux demandes du ministère.

L'association des directions de programme ministérielles est en effet un enjeu majeur pour réussir une programmation pertinente au regard des impératifs du développement durable.

Avec ses 95 emplois et son budget de fonctionnement de 10 millions d'euros, l'Agence est ainsi sous forte tension, ce

qu'illustrent bien les quatre visites ministérielles dont elle a bénéficié en 2008 sur le terrain tant judiciaire que pénitentiaire.

Pour 2009, quatre dossiers sont majeurs :

- les partenariats public-privé devront être consolidés au-delà des réussites de 2008, qui a vu la livraison des deux premiers établissements réalisés en PPP ;
- la réforme de la carte judiciaire doit être portée à son terme, dans le cadre de la programmation budgétaire pluriannuelle 2009-2011, dans la suite des premiers travaux lancés en 2007 ;
- la valorisation du patrimoine immobilier pénitentiaire se poursuivra afin de pouvoir remettre sur le marché, au meilleur prix pour l'Etat, les biens désaffectés ;
- la définition d'une doctrine de construction et de rénovation conforme aux nouvelles contraintes de coûts, de qualité et de délai, largement entreprise, devra être conduite avec ambition.

Le Conseil d'administration se joint à moi pour former les vœux de réussite qu'impose le succès de tels défis et confirmer son plein soutien aux démarches entreprises.

ean apha-l'Iventosa,
résident du conseil d'administration de l'

Les inaugurations par Rachida Dati, garde des Sceaux, du nouveau tribunal de grande instance de Toulouse le 11 avril, de la rénovation d'un premier bâtiment de détention à Fleury-Mérogis le 27 octobre puis du nouvel établissement pénitentiaire de Mont-de-Marsan le 20 novembre, suivies de celle de l'établissement pénitentiaire de Roanne, faite conjointement avec le Premier Ministre François Fillon, le 19 janvier 2009 ont été les points d'orgue d'une année particulièrement active pour l'APIJ.



Tandis que le TGI de Toulouse clôturait le cycle des grandes réhabilitations architecturales de Palais de justice engagées au 20^e siècle, l'Agence travaillait activement à la préparation de la future génération accompagnant la nouvelle carte judiciaire ainsi que les grandes réformes d'organisation introduites par le gouvernement.

Les Palais de justice de demain devront offrir des conditions d'accueil des publics à la hauteur des exigences que les services publics doivent respecter.

Ils devront garantir la sûreté des lieux, leur fonctionnalité. Les technologies les plus modernes (visio-conférence, recours à l'informatique pour la dématérialisation de certaines procédures et la réduction des dossiers papier) seront mises au service de la Justice pour lui permettre de remplir dans les meilleures conditions sa mission essentielle.

L'architecture continuera, dans des formes contemporaines, à rendre compte du caractère emblématique des lieux tout en intégrant toutes les exigences du développement durable et de la maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance.

Le dernier conseil d'administration de l'Agence tenu en 2008 a concrétisé ce virage en officialisant la commande de 33 nouvelles opérations judiciaires.

Dans le champ pénitentiaire, l'Agence a livré à l'Administration pénitentiaire quelque 3 000 places nouvelles ou renouvelées de détention, et su maîtriser les calendriers des quelque 5 000 places qui seront à leur tour livrées en 2009.

Ces tranches s'inscrivent dans un programme global de 13 200 places qui seront finalement ouvertes entre 2008 et 2012, tandis que les études débutent pour la génération suivante d'établissements pénitentiaires, destinée à poursuivre le très important effort gouvernemental d'amélioration des prisons.

Le travail commun avec la Direction de l'administration pénitentiaire préalable à l'arrivée des détenus a permis de mettre au point des méthodes performantes de vérification de la qualité des bâtiments livrés et de préparation des personnels à l'usage des nouvelles installations, précieuses pour la pleine réussite des programmes en chantier.

L'importance de ces programmes, réalisés en maîtrise d'ouvrage publique, en conception réalisation ou en partenariat public-privé conduit l'Agence à actualiser en permanence ses savoir-faire.

2008 aura apporté de ce point de vue sa moisson de progrès quotidiens, permettant aux directions du ministère de la Justice et à son Secrétariat général de disposer d'un opérateur de l'Etat qui revendique légitimement le statut d'entreprise publique de référence.

ean ierre eiss,
irecteur général de l'



L'AGENCE se présente

Statut et missions	☐	4
Conseil d'administration	☐	5
Organigramme et organisation	☐	6
Chiffres clés	☐	8
Les conventions liant l'Agence et le ministère	☐	9

Statut et missions



Rachida DATI, garde des Sceaux,
ministre de la Justice

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, ceux de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes immobiliers, en collaboration avec les directions centrales ministérielles. Elle est, expert conseiller et opérateur du ministère sur des problématiques liées à l'immobilier : valorisation patrimoniale, politique d'assurances, développement durable, maîtrise du coût de la construction et exploitation-maintenance.

La garde des Sceaux a annoncé en 2008 sa décision de confier à l'APIJ le rôle d'opérateur immobilier unique du ministère de la Justice.

L'Agence est le principal service constructeur du ministère de la Justice. Cet établissement public administratif, placé sous tutelle du ministère, a vocation à travailler pour toutes les directions de la Justice.

Le statut de l'Agence et ses modalités de fonctionnement sont prévus par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 relatif à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé le décret de création (décret n° 2001-798 du 31 août 2001) en élargissant ses missions à des problématiques d'assistance générale et d'expertise, en diversifiant les modalités de réalisation des commandes publiques et en lui permettant d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage. Le décret a ainsi étendu les compétences de l'Agence aux contrats de partenariat, conclus en application de l'article L. 2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ou en application de l'ordonnance du 17 février 2004 modifiée et qui peuvent inclure des services à la personne.



Conseil d'administration

L'AGENCE EST ADMINISTRÉE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION
AINSI COMPOSÉ AU 31 MARS 2009 :

Composition du conseil d'administration de l'agence publique pour l'immobilier de la Justice en 2008 (17 membres)

PRÉSIDENT

- Monsieur Jean-Raphaël ALVENTOSA, Conseiller maître à la Cour des Comptes (décret du Président de la République du 13 décembre 2007)

MEMBRES DE DROIT (7)

- Le secrétaire général⁽¹⁾ ou son représentant (ministère de la Justice)
- Le directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant (ministère de la Justice)
- Le directeur des services judiciaires ou son représentant (ministère de la Justice)
- Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant (ministère de la Justice)
- Le directeur du budget ou son représentant (ministère de l'Economie et des finances)
- Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature⁽²⁾ ou son représentant (ministère chargé de l'Ecologie)
- Le directeur général des collectivités locales ou son représentant (ministère de l'Intérieur)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE (7)

- Monsieur Alain OHREL, préfet de région honoraire, ancien conseiller d'Etat en service extraordinaire
- Monsieur Patrice MAYNIAL, premier avocat général à la cour de Cassation
- Monsieur René ELADARI, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées
- Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN, première présidente de la cour d'appel de Montpellier
- M. Jacques FAYEN, procureur général près la cour d'appel de Nîmes
- Monsieur Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris
- M. Pascal VION, directeur de la maison d'arrêt de Nanterre

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE ÉLUS DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE (2)

- Monsieur Jean-Paul HERSANT, directeur de programme (élections du 22 novembre 2007)
- Monsieur Grégory RENAUX, responsable logistique (élections du 22 novembre 2007)

NOUVELLES NOMINATIONS INTERVENUES EN 2008-2009

En 2008, Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN, première présidente de la cour d'appel de Montpellier a succédé à M. Charles CATTEAU, premier président de la cour d'appel de Grenoble, admis à faire valoir ses droits à la retraite (arrêté du 22 août 2008). Début 2009, M. Michel SAINT-JEAN a été nommé en remplacement de M. Jean-Charles TOULOUZE, et M. Pascal VION en remplacement de Mme Nadine PICQUET (arrêté du 10 mars 2009).

(1) Tient compte de la nouvelle organisation du ministère, anciennement directeur de l'administration générale et de l'équipement

(2) Tient compte de la nouvelle organisation du ministère, anciennement directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

Réunions et délibérations 2008

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2008 : le 7 février, le 12 juin et le 9 décembre. Il a approuvé 40 délibérations, dont 14 relatives à des opérations judiciaires, 8 à des opérations pénitentiaires et 2 aux contrats de partenariat public-privé. 2 délibérations ont concerné le conseil d'administration (règlement intérieur, extension du champ des délégations de pouvoir consenties par le Conseil au directeur général), 5 délibérations sont relatives au budget et la gestion budgétaire, 5 au fonctionnement de l'établissement (dont la composition de la commission d'appel d'offres), 1 à l'approbation du rapport d'activité, 1 relative au programme de progression de l'Agence, 1 aux indicateurs de performance et 1 à la mise en place d'une aide financière pour la garde d'enfants (dispositif CESU).



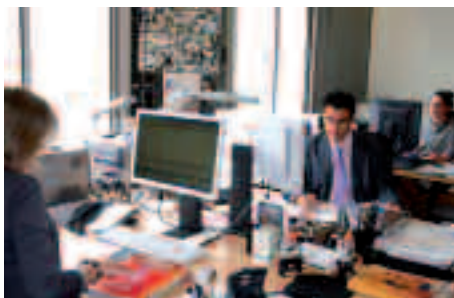
Organigramme et organisation

L'agence est dirigée par un Directeur général

Jean-Pierre WEISS, ingénieur général des ponts et chaussées, nommé par décret du président de la République du 21 août 2007, dirige l'Agence depuis le 1^{er} septembre 2007.

Il est assisté d'un comité de direction de 6 personnes : un adjoint au Directeur général, la directrice des affaires juridiques, administratives et financières, trois directeurs opérationnels et la chef de service des ressources humaines. La responsable de la communication est également sous l'autorité directe du Directeur général.

Ce CODIR, dont la composition a été renouvelée en 2008, a vu son rôle renforcé. C'est l'instance où sont débattus, chaque semaine, les dossiers stratégiques de l'Agence, les questions nouvelles, qui remontent des équipes de projet et des services. Le CODIR valide aussi les documents de référence de l'Agence et prépare certaines décisions du Directeur général. Chaque CODIR donne lieu à un relevé de décisions, porté le lendemain du CODIR à la connaissance des personnels. Chaque mois, un Conseil de direction, associant les membres du CODIR, les directeurs de programme et les chefs des services transversaux, débat des grandes orientations de l'Agence et des éléments récents d'actualité.



La prise en charge des opérations est assurée par des directions de programme

Pour exercer son cœur de métier de maître d'ouvrage, l'Agence s'appuie sur des équipes opérationnelles (directions de programme), encadrées par les directeurs opérationnels, membres du CODIR. Ces équipes sont constituées d'un directeur de programme, qui encadre deux ou trois chefs de projet, un(e) assistant(e) technique et une secrétaire. Les directeurs de programme et les chefs de projet sont ingénieurs ou architectes et disposent parfois des deux compétences.

La plupart des équipes ont en charge un portefeuille comportant des opérations à la fois judiciaires et pénitentiaires et, s'il y a lieu, dans le champ de la protection judiciaire de la jeunesse. Elles prennent généralement en charge les opérations dès les études préalables, ou à la phase de programmation.

Les opérations gérées sont souvent complexes et mettent les équipes en relation avec des architectes, des entreprises, de nombreux acteurs externes, tant dans les domaines de la programmation que des études techniques. L'Agence a investi, depuis 2006, le champ des contrats de partenariat public-privé, et est devenue une référence au sein de l'Etat pour le montage de ces contrats.

Une direction de programme, chargée de la programmation, a été créée en 2008. L'Agence a, en effet, reçu commande, en août 2008, de travailler sur l'élaboration de nouveaux programmes pour les palais de justice. La direction de l'administration pénitentiaire avait le projet, fin 2008, de passer une commande de même nature. Les missions de la nouvelle direction de programme concernent donc les deux champs, judiciaire et pénitentiaire. Elle permettra de s'assurer de la prise en compte dans tous les projets des concepts les plus récents et garantir leur mise à jour.



Les directions de programme bénéficient de l'appui de services transversaux

Les équipes opérationnelles bénéficient, en interne, de l'appui de services transversaux et leurs moyens de travail sont assurés par les services de gestion de l'établissement public.

Cet ensemble de services est regroupé au sein de la direction des affaires juridiques, administratives et financières (DAF). La directrice des affaires juridiques, administratives et financières est assistée, dans sa mission de la direction de cet ensemble de services, par une adjointe, qui a, en outre, la charge plus spécifique de l'organisation et du suivi des réunions et des dossiers du conseil d'administration.

■ LES SERVICES D'APPUI AUX ÉQUIPES DE PROJET

- **Le service du financement des opérations et du contrôle de gestion** suit la comptabilité des opérations d'investissement, prépare les budgets annuels en liaison avec les directions de programme du ministère, établit les tableaux de bord, les indicateurs de gestion et de suivi des opérations, suit le respect des coûts et de délais de livraison, établit les prévisions de consommation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Il fournit à la direction générale de l'Agence et aux directions du ministère de la Justice et aux autorités de tutelle des tableaux de bord mensuels qui retracent le déroulement et l'avancement des opérations et précisent les données sur les dépenses budgétaires correspondantes.
- **Le service foncier et d'urbanisme** est responsable des acquisitions foncières effectuées pour le compte du ministère de la justice. Il suit le déroulement des procédures d'urbanisme et intervient en appui ou conseil auprès des équipes pour l'ensemble des analyses juridiques liées à des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité. Il pilote par ailleurs les actions de valorisation avant revente par France Domaine.

- **Le service juridique et des marchés** apporte son expertise aux équipes pour le montage juridique des projets de marché et vérifie ensuite leur cohérence par rapport aux dispositions prévues par les textes de la commande publique. Il assure la bonne présentation des dossiers soumis aux différentes commissions internes (commission d'appels d'offres, dialogue compétitif) ou organismes externes (commission des marchés publics de l'Etat) et instruit les contentieux.

■ LES SERVICES DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

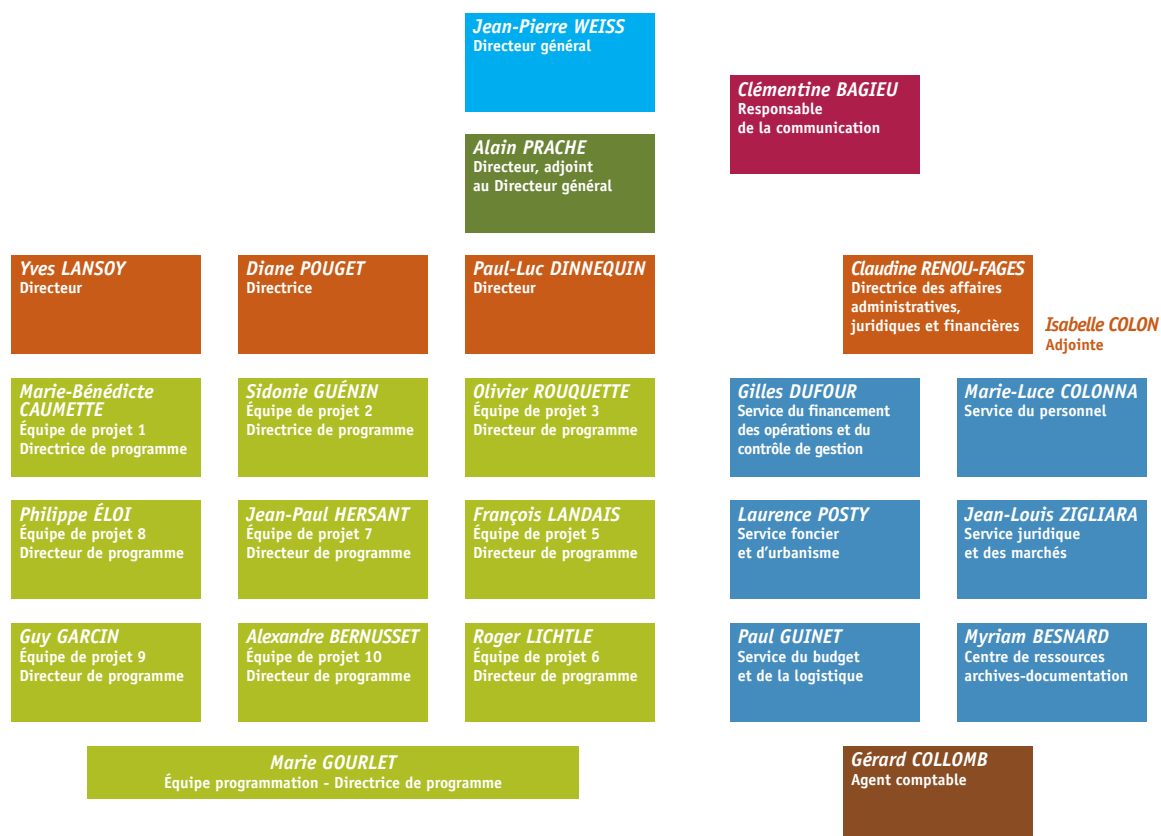
- **Le service des ressources humaines** gère le personnel : recrutement, gestion des contrats de travail, paie, formation continue, gestion des instances paritaires..., et assure aussi la communication interne.
- **Le service du budget et de la logistique** gère le budget de fonctionnement de l'établissement, établit les prévisions budgétaires, assure l'ordonnancement des dépenses et des recettes correspondantes, est responsable des locaux et de la logistique, ainsi que de la maintenance des moyens informatiques.
- **Un centre de ressources « archives/documentation »** a en outre été créé en 2006 dans la direction. Il organise le versement des archives provenant des équipes de projet, établit le tableau de gestion des archives, prépare le plan de classement des dossiers, gère la photothèque.

La communication extérieure

Elle est pilotée directement par le Directeur général, assisté d'une responsable de la communication.



Organigramme de l'APIJ



CHIFFRES CLÉS

L'Agence pilote **une centaine de projets** en cours d'étude ou de réalisation représentant un portefeuille d'opérations d'environ 3 milliards d'euros en autorisations d'engagements.

- 2 milliards d'euros pour les opérations confiées par la Chancellerie par des conventions de mandat et d'études préalables, et depuis avril 2007, sous le régime du protocole de maîtrise d'ouvrage directe (crédits gérés directement par l'Agence).
- 1,3 milliard d'euros pour les opérations du programme pénitentiaire réalisées en partenariat public-privé (part investissement et 1^{ère} année de fonctionnement des 3 contrats signés effectués directement sur le budget du ministère de la Justice).

Au 31 décembre 2008

Hors PPP, **147 opérations immobilières** (implantations physiques distinctes) se répartissent ainsi :

- **78 opérations** dans le domaine judiciaire (mandats), dont **23 en cours** et **13 opérations nouvelles confiées à l'Agence principalement dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire**; **30 opérations livrées sont à clore comptablement** ainsi que **12 opérations abandonnées**.
- **69 opérations** dans le domaine pénitentiaire, dont **35 en cours**, **4 nouvelles opérations** et **8 opérations de valorisation**; **22 opérations livrées sont à clore comptablement**.

Opérations en PPP

11 opérations pénitentiaires couvertes par des conventions d'assistance.

Budget de fonctionnement

En 2008, les dépenses réalisées au titre du budget de fonctionnement (gestion commune APIJ/EPPJP) se sont élevées à 10,775 millions d'euros TTC.

Les conventions liant l'Agence et le ministère

Les opérations et les autres missions prises en charge par l'Agence résultent de conventions et commandes passées par le ministère de la Justice et dont le contenu est défini conformément aux dispositions de l'article 4 du décret statutaire de l'Agence.

On distingue :

Les conventions d'études préalables

Elles concernent des projets d'opérations (28 judiciaires et 5 pénitentiaires) et des commandes d'études de faisabilité ou de programme (6 ensembles d'études). Ces travaux d'étude, d'expertise ou de faisabilité sont préalables aux mandats qui représentent les commandes fermes passées par le ministère à l'Agence.

Les conventions de mandat

Elles correspondent aux opérations réalisées par l'Agence en qualité de mandataire, au sens de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP du 12 juillet 1985). Il existe aujourd'hui 8 conventions de mandat « actives » passées avec le ministère de la Justice, dont deux conventions judiciaires (regroupant 32 opérations – trois opérations ont été clôturées depuis la signature des conventions) et six conventions pénitentiaires (regroupant 21 opérations ou programmes d'opérations).



Gilbert Azibert,
Secrétaire général
du ministère



Mathieu Héronard,
Secrétaire général
adjoint



Dominique Lottin,
Directrice de
programme LOLF n°166
« Justice judiciaire »



Claude d'Harcourt,
Directeur de
programme LOLF n°107
« Administration
pénitentiaire »

Le protocole de maîtrise d'ouvrage directe

À la suite de la publication du décret de 2006, l'Agence a engagé avec le ministère la préparation d'un protocole fixant les relations administratives et financières entre le ministère et l'Agence pour la gestion des opérations confiées à l'Agence sous le régime de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice. Ce protocole, approuvé par le conseil d'administration le 5 décembre 2006, a été signé le 3 avril 2007.

En 2008, dix-sept nouvelles commandes d'opérations judiciaires ont été passées à l'Agence sous le régime du protocole concernant, pour l'essentiel, des projets liés à la réforme de la carte judiciaire (12 nouveaux projets), venant s'ajouter aux trois opérations déjà confiées à l'Agence dans ce cadre (TGI de Lille et 2 commandes concernant le palais de justice de Caen).

Dans le champ pénitentiaire, de nouvelles opérations ont également été confiées à l'Agence concernant le programme des quartiers pour courtes peines (11 établissements), le centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly en Guyane et 9 nouveaux projets pénitentiaires situés en métropole et dans les DOM-TOM, soit au total 21 projets.

Au 31 décembre 2008, le montant des autorisations d'engagement attribuées à l'Agence pour les opérations couvertes par des conventions de mandat et d'études préalables et par le protocole de maîtrise d'ouvrage s'élevait à **2,053 milliards d'euros**, dont 67,49 % avaient fait l'objet d'engagements juridiques (marchés passés par l'Agence). Le ministère a versé à l'Agence, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2008, **1,08 milliard d'euros** (crédits de paiement) pour honorer les dépenses liées aux opérations. L'Agence avait consommé à la même date 96,78 % de ces crédits de paiement, soit un total de 1,059 milliard d'euros représentant un taux d'exécution des conventions de 50,9 %.

Les conventions passées pour la gestion du programme PPP

Une convention signée le 22 juillet 2004 avec la tutelle de l'Agence concerne le montage d'opérations sous le régime de baux avec option d'achat sur des terrains dont les concessionnaires auront reçu une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'Etat (dispositif dit « AOT/LOA »). Elle concerne également, depuis son dernier avenant intervenu en février 2006, la réalisation de contrats de partenariat passés en vertu de l'ordonnance du 17 juin 2004.

Une convention a été conclue entre l'Agence et le ministère, pour la passation, par l'Agence, d'un contrat de partenariat public-privé au sens de l'ordonnance du 17 juin 2004 pour la réhabilitation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.

Les programmes de partenariat public-privé du ministère de la Justice représentent plus d'un milliard d'euros en équivalent investissement.



Autres conventions

Le 13 décembre 2004, l'Agence a passé avec le ministère de la Justice une convention définissant les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane. L'antenne Antilles-Guyane, outre la conduite des opérations confiées en propre à l'Agence dans ces départements d'outre-mer, assure des prestations de conseil et d'assistance aux services du ministère pour l'entretien du patrimoine judiciaire et pénitentiaire.

L'Agence gère également deux conventions d'assistance foncière, l'une pour des acquisitions dans le domaine pénitentiaire, l'autre pour la réalisation des acquisitions dans le domaine judiciaire.

Intervention pour le compte des collectivités locales

L'Agence a, en outre, signé fin 2006 avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez une convention de mandat, relevant de la LOPSI, Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure, pour la réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez, le ministère de la Justice ayant de son côté signé avec ladite communauté un protocole prévoyant un subventionnement de l'Etat à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Le montant de cette convention s'élève à 19,1 millions d'euros.

L'AGENCE progresse

Méthodes de travail / outils de progrès	□	12
Nouveaux domaines de performances	□	14
Repères	□	18

2

Méthodes de travail / outils de progrès

L'année 2008 a marqué le passage à une autre dimension de l'Agence. Les évolutions de 2007, orientées vers la capitalisation autour des chantiers menés depuis la création de l'Agence, se sont poursuivies et concrétisées en 2008 par des réalisations attestant de ce passage.

L'Agence est l'expert immobilier du ministère. Elle est reconnue par la compétence de ses équipes et sa capacité à réagir vite à de nouvelles commandes. C'est la logique de son positionnement d'opérateur, au service des politiques immobilières du ministère. Celui-ci, dans un contexte général de l'Etat marqué par l'accentuation des contraintes budgétaires, la mise en œuvre de la réforme générale des politiques publiques, et spécifiquement pour le ministère, par la réforme de la carte judiciaire, a sollicité l'Agence, hors de ses missions traditionnelles de maître d'ouvrage, pour des études de fond, et des méthodes pour l'exploration de domaines nouveaux et pour la participation à une réflexion sur l'évolution de la fonction immobilière du ministère. Inversement, l'Agence, au terme de chantiers pénitentiaires, qui donnent lieu à des remises d'établissements dont le rythme est très soutenu, a tiré, en interne, les enseignements de ces chantiers pour les partager avec les directions du ministère et le Secrétariat général.

Les acquis de l'année 2008 peuvent être présentés autour de cinq thèmes :

- une information enrichie à disposition des mandants et autorités de tutelle,
- la construction de la communication externe,
- la production d'outils sur les coûts,
- la production de documents de référence sur la gestion des fins d'opération,
- la construction d'une démarche de progrès et de responsabilisation des acteurs de l'Agence.

Une information enrichie des mandants et autorités de tutelle

L'Agence a la préoccupation permanente de la bonne information de ses mandants (directions ministérielles, contrôle général, directions d'autres ministères siégeant au conseil d'administration). Elle le fait, contractuellement, par le respect des dispositions prévues par les conventions passées avec le ministère. Mais celles-ci fixent un cadre général, qui laisse des espaces à la prise d'initiatives sur l'information au quotidien et le partage des éléments de gestion.

L'année 2008 a été marquée par deux éléments nouveaux :

- la diffusion, devenue mensuelle, du tableau de bord immobilier des opérations et l'enrichissement de son contenu,
- la mise à disposition des acteurs ministériels d'un accès à l'intranet très complet de l'Agence.

Le tableau de bord immobilier des opérations de l'Agence, dont le contenu avait été revu en 2007, était diffusé trimestriellement au cabinet du garde des Sceaux aux directions ministérielles, au contrôle financier, à la direction du budget. Il a été décidé en 2008 de rendre sa mise à jour et sa diffusion mensuelles. Ce tableau de bord sert de base aux réunions hebdomadaires de revue des projets. L'accent a été mis sur la nécessité d'une mise à jour effective des données arrêtées en fin de mois, sur l'enrichissement et/ou la modification des commentaires, signalés en rouge pour faciliter la lecture du tableau et expliquer les changements de données d'un mois à l'autre.

Le tableau de bord immobilier a vu aussi son contenu élargi aux opérations de valorisation. Enfin, une refonte des fiches relatives aux études préalables a été mise en chantier. Les premières fiches du nouveau format ont été diffusées avec le premier tableau de bord de l'année 2009.

Le resserrement des contraintes budgétaires nécessite, par ailleurs, pour prendre les bonnes dispositions de gestion, sur les bonnes données, une information en temps réel de tous les acteurs ministériels et de l'Agence. L'Agence a donc mis en place, en 2008, un intranet (baptisé Pr@tic), dont la partie consacrée aux conventions passées avec le ministère et aux opérations est accessible aux directions ministérielles. Celles-ci y trouvent ainsi le tableau de bord immobilier, les tableaux de bord financiers retraçant la consommation des autorisations d'engagement affectées à l'Agence et des crédits de paiement, qui lui ont été délégués. Elles y trouvent aussi des bases de données et documents de synthèse sur les opérations et les conventions liant l'Agence et le ministère, permettant de produire des analyses thématiques et historiques sur celles-ci.

L'Agence tient par ailleurs des réunions mensuelles d'information avec la Direction de l'administration pénitentiaire et diffuse aux directions d'administration centrale des tableaux de bord de suivi des acquisitions foncières et des contentieux liés, ainsi que des contentieux liés à la gestion des marchés. La même démarche doit être mise en place à partir de 2009 dans le champ judiciaire.



La communication extérieure permet de rendre compte

L'année 2008 a permis de forger ou d'introduire les principaux outils de communication externe de l'Agence.

D'abord son changement de nom d'usage, pour mieux faire comprendre son rôle et rendre ce nom personnalisable : APIJ a remplacé AMOTMJ.

Ensuite, la reprise complète du site internet, qui fournit une information aussi exhaustive que possible sur les projets en cours et sert de support à des questions-réponses d'actualité (état de finition des bâtiments pénitentiaires, lancement des nouvelles opérations judiciaires...).

Enfin, l'édition, à l'occasion de chaque achèvement d'opération, de plaquettes illustrant ces réalisations et donnant la parole aux principaux acteurs de ces constructions.

La communication externe de l'Agence est organisée en lien étroit avec les services de communication du ministère.

La production d'outils sur les coûts améliore la maîtrise budgétaire des opérations

La démarche initiée en 2008 a consisté à proposer à la tutelle, qui l'a adopté, un dispositif de calcul des coûts plafond des opérations judiciaires.

Ce dispositif a pour pendant, dans le domaine pénitentiaire, les objectifs de baisse des coûts unitaires fixés par la revue générale des politiques publiques.



La construction d'une démarche de progression et de responsabilisation des acteurs de l'Agence

Au fur et à mesure des années, avec l'accumulation d'expériences liées à l'achèvement de chantiers ou d'études, l'Agence crée un capital de connaissances, dont elle entretient à la fois la mémoire et l'enrichissement pour continuer à progresser dans ses méthodes et pouvoir répondre à de nouvelles sollicitations du ministère.

À l'issue d'un séminaire des cadres, l'Agence a établi un programme de progression, décliné en ensembles d'objectifs, détaillés en thèmes, puis en actions au sein des thèmes. Ce programme de progression, soumis à l'avis préalable des directions du ministère, a été approuvé par le conseil d'administration en juin 2008. Il fait l'objet de suivi lors de réunions régulièrement consacrées à l'examen de l'avancement d'un ensemble d'objectifs ou de thèmes, présidées par le Directeur général. À travers les différents travaux et études menés dans le cadre du plan de progression, l'Agence se dote de référentiels et de documents de référence, qui permettront à l'avenir de mieux traiter certains problèmes rencontrés, de mieux préparer certaines opérations ou certains marchés et construire une mémoire de l'Agence, consultable par les nouveaux arrivants pour la gestion de leurs projets. Les démarches les plus fondamentales initiées dans le cadre du plan de progression en 2008 concernent l'appropriation du savoir-faire acquis en partenariat public-privé, la programmation technique des opérations, la bonne gestion des fins d'opération et de la période de garantie de parfait achèvement, l'analyse des projets en coût global et la meilleure maîtrise des coûts d'exploitation maintenance, ainsi que la programmation au regard du développement durable.

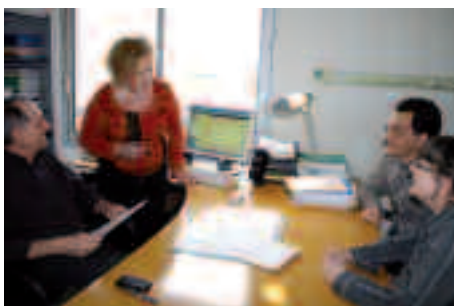
Le partage des connaissances est également lié au souci de la Direction générale de responsabiliser davantage les directions de programme dans la conduite de leurs opérations. La conception des délégations de signature a été revue à cet effet, avec une délégation accrue au niveau des directeurs de programme et des chefs de projet, mise en œuvre fin décembre 2008. En 2009, seront déployées, en corollaire, des démarches de contrôle interne pilotées par le comité de direction.

Nouveaux domaines de performances

Les partenariats public-privé (PPP)

LIVRAISON DES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES RÉALISÉS EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Au cours de l'année 2008, l'Agence a livré les deux premiers établissements réalisés en partenariat public-privé dans le cadre du premier lot sous la forme de contrats passés sous le régime des AOT-LOA (centre de détention de Roanne et maison d'arrêt de Lyon-Corbas). Les deux autres établissements compris dans ce même lot (Nancy et Béziers) seront livrés début 2009. Quant aux établissements du lot 2 (Poitiers-Vivonne, le Mans et le Havre), les chantiers avancent à un rythme soutenu permettant d'envisager également une livraison d'ici fin 2009 ou début 2010.



Un troisième contrat de partenariat pour la réalisation de trois établissements pénitentiaires dans les départements du Nord, de la Loire-Atlantique et de la Seine-et-Marne (lot 3 PPP) a été conclu en février 2008. Il présente la caractéristique d'inclure pour la première fois dans le périmètre de responsabilité du partenaire privé les services à la personne au-delà des services dits « bâtimentaires ». Ainsi, le périmètre du contrat comprend non seulement celui des contrats AOT-LOA mais également la quasi-exhaustivité des services à la personne. L'année 2008 aura été consacrée pour ce lot à la conduite des études de conception et à la réalisation des fouilles archéologiques prescrites sur le site de Réau. Les travaux concernant le site de Nantes, objet de la tranche ferme du contrat, ont dû être provisoirement suspendus suite à la découverte d'engins pyrotechniques sur le terrain nécessitant la dépollution préalable du site. Les travaux sur le site de Réau, troisième et dernier site de ce lot, seront engagés mi-2009. Ceux de Lille-Annoeullin ont démarré fin 2008.

PREMIERS ÉLÉMENTS DE DOCTRINE CONCERNANT LA RÉALISATION DE PALAIS DE JUSTICE EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

En 2008, l'Agence a élaboré des éléments de doctrine pour la réalisation d'opérations de palais de justice en partenariat public-privé. Notamment, a été abordée à ce titre la question de la place de la maîtrise d'œuvre dans ces contrats PPP et sur la meilleure approche permettant à la personne publique de conserver la maîtrise du choix de l'image architecturale et de la symbolique qui l'accompagne.



PARTAGE ET RÉFLEXION AUTOUR D'UNE DOCTRINE PPP

L'Agence a poursuivi en 2008 son implication dans de nombreuses manifestations conduites dans le souci de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière de PPP. Elle a notamment participé aux réflexions interministérielles, coordonnées par la mission d'appui aux partenariats public-privé (MAPPP) pour la préparation de la loi du 28 juillet 2008 qui a modifié l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariats. L'agence est désormais reconnue en France comme un expert de référence en matière de PPP.

Un comité de pilotage PPP interne à l'Agence piloté par le Directeur général a été mis en place. Des journées de formation ont été organisées afin de permettre la diffusion des savoirs en la matière au sein des équipes. Plusieurs réflexions ont été initiées en 2008 dans la perspective des futurs programmes immobiliers tant judiciaires que pénitentiaires qui seront engagés en ayant recours aux PPP : elles ont pour objectif d'identifier de nouveaux équilibres risques / loyers permettant d'une part d'optimiser le niveau des loyers in fine pris en charge par la personne publique et d'autre part d'élargir la concurrence sur les projets à venir en identifiant les conditions à remplir pour attirer de nouveaux acteurs pour ces marchés. Face à la crise financière actuelle, la dimension financière des futurs projets fera notamment l'objet d'une réflexion spécifique pour répondre à cette double problématique.

La réforme de la carte judiciaire

L'Agence a poursuivi, en 2008, le travail d'expertise technique et budgétaire engagé depuis le lancement de la réforme en 2007. Le dispositif de suivi et de contrôle de gestion des opérations immobilières s'est enrichi avec la production de tableaux de bord permettant de programmer les solutions provisoires dans l'attente de la mise en œuvre des projets pérennes. Dans ce cadre, le travail sur le terrain avec les antennes régionales de l'équipement pour le compte du Secrétariat général s'est amplifié en 2008. L'Agence a par ailleurs réalisé un important travail d'expertise sur les coûts qui a servi lors de la programmation budgétaire pluriannuelle 2009-2011 à définir les priorités immobilières judiciaires. Fin 2008, l'Agence a reçu commande de douze opérations nouvelles de construction neuve ou de réhabilitation-extension liées à la réforme de la carte judiciaire.

La valorisation du patrimoine

L'Agence s'est vu confier, en 2007, par l'administration pénitentiaire une mission d'études de valorisation du patrimoine immobilier désaffecté ou en voie de désaffectation, qui s'est poursuivie en 2008.

Il s'agit d'optimiser la cession des biens en estimant leur valeur vénale en se fondant sur un projet de substitution et non sur l'état du bien lors de sa désaffectation.

Cette première approche a permis de concevoir une doctrine de valorisation qui a pour ambition de s'appliquer à l'ensemble du patrimoine du ministère de la Justice.

L'Agence s'est entourée de prestataires qui travaillent en interaction sur chaque projet, d'une part des urbanistes dont la mission est de définir des projets de substitution dans le cadre urbain et d'autre part, des experts fonciers qui étudient le marché et l'adéquation des produits afin de proposer une valeur vénale en adéquation avec les marchés immobiliers.

Cette démarche de valorisation s'inscrit dans une étroite collaboration avec **France Domaine** traduite par l'adoption en 2008 d'un protocole de collaboration. Par ailleurs, les bases d'une coopération rapprochée avec les services patrimoniaux du ministère de la culture ont été lancées.

Les études de valorisation engagées sur 9 sites ont permis d'aboutir à une vente à la ville d'Avignon. Les études menées sur les sites de Nancy, Lyon Montluc et Lyon Perrache, Saint-Denis de la Réunion et Grasse devraient déboucher sur une mise en vente dans les prochains mois, Bourg-en-Bresse et Liancourt nécessitant encore des investigations pour aboutir.

L'administration pénitentiaire vient par ailleurs de confier à l'Agence 5 nouvelles commandes concernant les sites de Bourgoin-Jallieu, Cayenne, Mâcon, Montpellier et Toulouse.

L'activité de ce domaine en développement est retracée dans un tableau de bord diffusé mensuellement.



La programmation judiciaire et pénitentiaire

L'Agence s'est vu confier en 2008 une mission d'actualisation des référentiels pour la construction et la rénovation des palais de justice. Il s'agit de définir les conditions d'une production de bâtiments de qualité, maîtrisés économiquement dès la phase de conception du projet. Pour mener cette démarche, l'Agence s'appuie sur l'expérience de ses réalisations récentes et élargit ses références par des entretiens auprès d'utilisateurs et d'experts. La production de la programmation-cadre sera constituée de prescriptions, d'orientations et de données méthodologiques. Cette programmation prend en compte des conditions d'accueil performantes des justiciables, l'évolution des procédures, la nouvelle organisation du travail grâce à l'introduction des nouvelles technologies (vidéo transmission, numérisation des documents...) et l'intégration des exigences de sûreté. Elle vise à réduire les coûts d'investissement, à limiter les dépenses d'exploitation, de maintenance et de fonctionnement, et à intégrer le développement durable et les normes HQE.

À la demande de la direction de l'administration pénitentiaire, un travail de programmation similaire est engagé pour les établissements pénitentiaires. Cette démarche s'inscrit plus particulièrement dans le cadre des décisions prises à l'occasion du troisième conseil de modernisation des politiques publiques en date du 11 juin 2008, où il a été décidé que « des programmes (immobiliers) ultérieurs seront (...) engagés, pour compenser la fermeture progressive des établissements les plus vétustes ». Il a été en outre précisé « qu'à niveau de sécurité constant, les coûts de construction des établissements pénitentiaires seront abaissés, en recherchant des économies de conception, en standardisant les établissements et en optimisant leur taille ».



Le développement durable

L'APIJ s'engage dans la dynamique des conférences du Grenelle de l'Environnement, et entend répondre aux exigences des impulsions initiées par le gouvernement qui prône « l'Etat exemplaire ». Ainsi, elle intègre désormais dans ses programmes pénitentiaires et judiciaires les premières exigences en matière de conception de bâtiment à énergie maîtrisée.

Sans chercher la labellisation, l'Agence applique dès que les contraintes spécifiques des établissements pénitentiaires et judiciaires le permettent, et dans le respect des coûts d'objectif, les cibles de la démarche HQE. Dans son plan de progression, elle a inscrit une action sur l'approche programmatique en coût global.

Des journées de formation ont été organisées pour les agents de l'APIJ sur les différents thèmes ayant trait au développement durable.

Repères

JANVIER

- Notification des marchés de travaux en 10 lots pour la réhabilitation de la maison centrale d'Arles
- **Vœux du Directeur général aux personnels de l'APIJ**



FÉVRIER

- Conseil d'administration
- Visite de la garde des Sceaux au centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly, en Guyane
- Remise des clés de la première tranche de travaux du nouveau palais de justice de Toulouse
- **Cérémonie autour de la signature du lot 3 de PPP sous la présidence de la garde des Sceaux et annonce du changement de nom de l'AMOTMJ qui devient l'APIJ**
- Remise des clés de l'EPM de Porcheville



MARS

- **Désignation du groupement lauréat du concours de maîtrise d'œuvre et réunion de démarrage pour la cour d'appel de Fort-de-France**
- Dépôt des permis de construire pour les trois sites du lot 3 de PPP
- Ouverture au public du nouveau palais de justice de Toulouse



JUILLET

- Visite de la garde des Sceaux au centre pénitentiaire des Baumettes et à l'EPM de Marseille
- Remise des clés de l'EPM de Chauconin
- Obtention du permis de construire pour le centre pénitentiaire de Nantes (lot 3 de PPP)
- **Visite de la garde des Sceaux sur le chantier de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas**



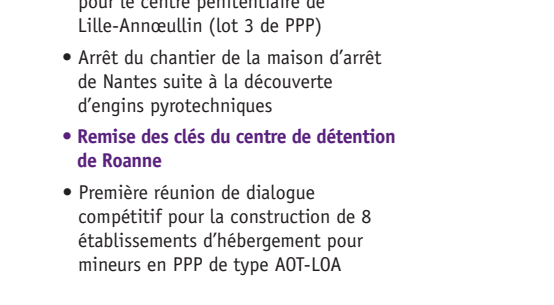
AOÛT

- Notification du marché de travaux pour le tribunal de commerce et conseil des prud'hommes de Bobigny
- **Signature du PV de mise à disposition de la chaufferie de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis**



SEPTEMBRE

- Démarrage des travaux pour le tribunal de commerce et conseil des prud'hommes de Bobigny
- Obtention du permis de construire pour le centre de détention de Réau Ile-de-France (lot 3 de PPP)
- Démarrage des travaux pour le palais de justice d'Aix-en-Provence, site Pratési
- Remise des clés du centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan
- Obtention du permis de construire pour le centre pénitentiaire de Lille-Annœullin (lot 3 de PPP)
- Arrêt du chantier de la maison d'arrêt de Nantes suite à la découverte d'engins pyrotechniques
- **Remise des clés du centre de détention de Roanne**
- Première réunion de dialogue compétitif pour la construction de 8 établissements d'hébergement pour mineurs en PPP de type AOT-LOA



AVRIL

- Réunion de lancement de l'opération de relogement des juridictions du tribunal de commerce et du conseil des prud'hommes à Bobigny
- Obtention du permis de construire pour le palais de justice d'Aix-en-Provence, site Pratési
- **Inauguration par la garde des Sceaux du palais de justice de Toulouse**
- Centre pénitentiaire de Corse du sud, notification du marché de maîtrise d'œuvre

MAI

- Lancement de la nouvelle procédure des maisons centrales de l'Orne et du Pas-de-Calais en conception-réalisation
- Réception des candidatures pour la construction de 8 établissements d'hébergement pour mineurs en PPP de type AOT-LOA
- Réunion de lancement de l'étude de programmation pour le nouveau tribunal de grande instance et tribunal d'instance de Bobigny
- **Réunion d'atterrissage préalable à la remise des clés de l'EPM de Chauconin**
- Réunions du comité de pilotage de la carte judiciaire sous la présidence du Secrétaire général du ministère de la Justice

JUIN

- Signature d'une convention de partenariat avec France Domaine pour les opérations de valorisation du patrimoine judiciaire
- Conseil d'administration
- **Inauguration du palais de justice de Narbonne par la garde des Sceaux**
- Réception des candidatures pour le concours des 2 maisons centrales de l'Orne et du Pas-de-Calais en conception-réalisation



OCTOBRE

- Remise des clés de la tripale D2 de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
- Deuxième et troisième réunions de dialogue compétitif pour la construction de 8 établissements d'hébergement pour mineurs en PPP de type AOT-LOA
- Remise des clés du centre pénitentiaire de Saint-Denis de la Réunion
- Réunion publique pour le centre de détention de Réau Ile-de-France (lot 3 de PPP)
- **Inauguration par la garde des Sceaux de la tripale D2 de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis**

NOVEMBRE

- **Inauguration par la garde des Sceaux du centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan**
- Réunion d'atterrissage préalable à la remise des clés de la maison centrale d'Arles
- Réunion d'atterrissage préalable à la remise des clés de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas

DÉCEMBRE

- Comité de pilotage départemental sur l'ouverture du futur centre pénitentiaire de Vionne
- **Conseil d'administration**
- Réception des offres pour le concours des 2 maisons centrales de l'Orne et du Pas-de-Calais en conception-réalisation
- Réunion du comité technique paritaire (CTP) et du comité d'hygiène et de sécurité (CHS)
- Remise des clés de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas
- Affermissement de la tranche conditionnelle du lot 3 de PPP concernant le centre pénitentiaire de Lille-Annœullin

L'AGENCE construit

OPÉRATIONS JUDICIAIRES	□	21
Opérations mises en service	□	22
Opérations en chantier	□	23
Opérations en étude de maîtrise d'œuvre	□	25
Opérations en études préalables	□	26

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES	□	30
Centres pénitentiaires	□	32
Maisons d'arrêt	□	38
Centres de détention	□	41
Maisons centrales	□	42
Nouveaux concepts	□	43
Grandes rénovations	□	47

Opérations judiciaires

L'année 2007 avait marqué une interruption dans les perspectives du plan de charge de l'Agence pour la construction de nouveaux palais de justice. Le gouvernement avait en effet décidé la suspension d'opérations confiées à l'Agence et demandé le report de notification de marchés de maîtrise d'œuvre (pour la cour d'appel de Versailles, les palais de justice de Pointe-à-Pitre et Aix-en-Provence) et de travaux préliminaires (pour le palais de justice de Chalon-sur-Saône, le palais de justice de Rouen et celui de Fort-de-France). L'année 2008 a été marquée par la réforme de la carte judiciaire, qui a induit pour l'Agence, au terme de la nouvelle programmation budgétaire et de la définition de nouvelles priorités d'investissements judiciaires, une modification très importante de son portefeuille d'opérations.

Cette modification a été officialisée lors du dernier conseil d'administration de l'année 2008, tenu le 9 décembre. Au cours de ce conseil, l'Agence a reçu commande ou confirmation de

réalisation pour 16 nouvelles opérations liées à la carte judiciaire; elle a reçu confirmation de commande pour 15 opérations hors carte judiciaire et commande de 2 nouvelles opérations hors carte judiciaire.

Par ailleurs, ont été officialisées lors du même conseil, des décisions d'abandon ou d'arrêt de projets, au stade des études préalables ou de la réalisation, qui ont conduit à une baisse de 357,5 millions du montant des conventions de mandat passées entre le ministère de la Justice et l'Agence dans le champ judiciaire. Les nouvelles opérations ont été pour la plupart confiées à l'Agence en études préalables sous régime du protocole de maîtrise d'ouvrage signé le 3 avril 2007, qui couvre désormais 20 opérations au terme de l'année 2008.

Le nouveau portefeuille d'opérations judiciaires de l'Agence

OPÉRATIONS HORS CARTE (17)		OPÉRATIONS LIÉES À CARTE JUDICIAIRE (16)	
Confirmées (15) • PJ d'Angers • TGI de Bobigny • TGI de Caen • PJ Chalon-sur-Saône • PJ de Foix • PJ de Laon • TGI de Lille • PJ de Marseille-Montheyon • PJ de Meaux • PJ de Mont-de-Marsan • PJ de Montmorency • PJ de Perpignan • PJ de Pointe-à-Pitre • PJ de Poitiers • PJ de Strasbourg	Nouvelles (2) • PJ de Longjumeau • PJ d'Aix-en-Provence (site Carnot)	Nouvelles (12) • Béziers • Coutances • Cusset • Dunkerque TI-TC-CPH • Evreux • Haguenau • La Rochelle • Lisieux • Lons-le-Saunier • Quimper • Saint-Brieuc • Saint-Malo	Confirmées (4) • Bourg-en-Bresse • Limoges (hors CA) • Nord-Isère • Périgueux

En service

PALAIS DE JUSTICE DE TOULOUSE → Haute-Garonne (31)

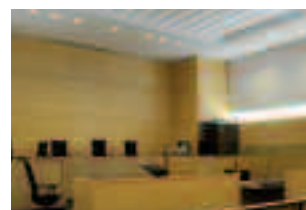
**LIVRÉ
2008**

Extension et restructuration pour rassembler le TGI et la cour d'appel

Situé dans le centre-ville de Toulouse, le projet développe une architecture harmonieuse, remettant en valeur les bâtiments anciens inscrits ou classés. Ses points forts :

- une grande verrière d'environ 800 m² surplombe la nouvelle salle des pas perdus. Sept nouvelles salles d'audience sont créées pour le TGI,
- cinq niveaux sont créés en sous-sol, avec notamment le parc de stationnement des juridictions,
- les bâtiments anciens contigus à l'extension neuve sont totalement restructurés : seules les façades anciennes sont conservées,
- la « Grand chambre », salle d'audience de l'ancien Parlement de Toulouse, est mise en valeur au centre du projet,
- le choix de la brique et de la terre cuite inscrit clairement le nouvel édifice dans le paysage de la « ville rose ».

Événement exceptionnel, la campagne de fouilles archéologiques préventives a permis la mise au jour fin 2005 des vestiges du Château Narbonnais – jusqu'ici tant recherché – et correspondant à l'un des hauts-lieux de la puissance politique et judiciaire des Comtes de Toulouse. Pour préserver et mettre en valeur cette découverte majeure, une crypte de plus de 600 m², accessible depuis la salle des pas perdus, a été conçue et réalisée dans les sous-sols du nouveau palais revus en conséquence. Grâce à la forte mobilisation de tous sur ce projet, un circuit de décisions rapides au sein de l'administration de la Culture et de la Justice et l'excellente organisation de l'architecte et du constructeur, le chantier n'a subi aucun retard alors qu'il s'agissait d'une remise en cause importante du projet.



Une opération complexe en site occupé et en présence de vestiges archéologiques exceptionnels

CALENDRIER

- **2005** : début des travaux
- **Fin 2005** : découverte des vestiges du château narbonnais
- **2006** : réalisation du gros œuvre en infra et superstructures
- **Fin 2007** : achèvement de la première phase des travaux du nouveau palais
- **2008** : en mars, ouverture au public du nouveau palais puis rénovation du restaurant et restructuration finale d'une aile du TGI
- **Avril 2008** : inauguration du TGI par Rachida Dati, garde des Sceaux, ministre de la Justice
- **2009** : au 1^{er} semestre, ouverture au public de l'ensemble du projet

CHIFFRES CLÉS

- 305 magistrats et fonctionnaires
- 7 nouvelles salles d'audience publique et 6 salles d'audience non publiques (« en table ronde »)
- 12 400 m² de SU
- 81,25 M€

PARTENAIRES

- Pascal Prunet, architecte
- Spie Batignolles Ouest et Bourdarios, entreprises
- Technip Tps, bureau d'études
- Véritas, contrôleur technique
- Jacobs, coordonnateur sécurité et protection de la santé
- DDE de Haute-Garonne, conducteur d'opération



En chantier

TC CPH DE BOBIGNY → Seine-Saint-Denis (93)

Construction du nouveau tribunal de commerce et conseil des prud'hommes de Bobigny



CALENDRIER

- **Juillet 2007** : lancement de la consultation travaux
- **Septembre 2008** : démarrage des travaux
- **Printemps 2010** : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- 38 magistrats et 85 fonctionnaires
- 5 salles d'audience
- 4 300 m² SU
- 24,48 M€

PARTENAIRES

- MOE : atelier 234 / SAS Mizrahi
- Conducteur d'opération : DDE 93
- Principaux prestataires : BCT : Batiplus / SPS : BECS / ACEM : SETEC
- Entreprise : Campenon Bernard Construction (groupe Vinci)

La première étape du relogement des juridictions de Bobigny

Le palais de justice actuel accueille le TGI et le TC. Le TI est hébergé dans des locaux loués au conseil général et le CPH dans des locaux loués à une société privée.

L'opération d'ensemble prévoit l'installation du TC et du CPH dans un bâtiment neuf sur un site distinct du palais de justice actuel, mais situé à proximité de celui-ci et la restructuration/extension du palais de justice actuel pour y installer le TGI et le TI.

Les origines du projet sont multiples :

- Abandonner deux implantations (TI et CPH) situées dans des bâtiments loués par le ministère.
- La réduction du nombre d'implantations en ville de quatre à deux afin de simplifier la gestion et le service à l'utilisateur.
- Réduire le déficit existant de surfaces.

- Améliorer la fonctionnalité des bâtiments pour faire face à l'accroissement du contentieux lié à certaines particularités des juridictions (la compétence pour l'aéroport de Roissy notamment).

Les travaux de construction ont démarré en septembre 2008.



En chantier

PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE → Bouches-du-Rhône (13)

Construction d'un tribunal provisoire en préalable à la reconstruction du TGI de Carnot



Une opération complexe: trois étapes successives et deux sites mobilisés

Les juridictions aixoises sont confrontées au problème de l'inadaptation de leurs locaux actuels, pour des raisons tant fonctionnelles que techniques. La situation des juridictions du 1^{er} degré, et plus particulièrement celle du tribunal de grande instance (TGI), est à cet égard préoccupante.

À la suite des études de faisabilité et des recherches de terrain menées en partenariat avec la ville d'Aix-en-Provence, a été décidée la construction en deux tranches successives d'un

nouveau palais de justice sur le site Carnot abritant l'actuel du TGI, non loin de la cour d'appel.

Ce nouveau palais permettra notamment le regroupement du TGI et du TI.

Pour réaliser cette construction sans rupture de l'activité du TGI, deux grandes étapes sont nécessaires :

- d'une part la création, en bâtiment de type modulaire, d'un tribunal provisoire sur le site Pratési mis à la disposition de l'Etat par la ville. Il accueillera le pôle civil du TGI pendant la construction du nouveau palais sur le site Carnot.

- d'autre part, après un réaménagement transitoire du site Carnot débutera la construction du nouveau palais de justice.

Le marché en conception-réalisation a été notifié en mai 2007 pour la réalisation du tribunal provisoire sur le site Pratési.

CALENDRIER

- **2007** : choix du projet lauréat pour le site Pratési et maîtrise foncière du site Carnot
- **2008** : début des travaux du bâtiment sur le site Pratési
- **Été 2009** : livraison du bâtiment sur le site Pratési

CHIFFRES CLÉS

- 102 magistrats et fonctionnaires relogés provisoirement sur le site Pratési en 2009
- Budget de l'ensemble de l'opération : 57 M€

PARTENAIRES

- Cabinet Quatre +, programmation
- ICADE (AMO généraliste)
- Groupement IMC (mandataire), Gérard Thorel et Maja Krzos architectes, Ingerop bureau d'études, Gagneraud

COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE → Martinique (972)

Construction de la nouvelle cour d'appel - Études de conception

Depuis 1981, date de l'incendie qui a ravagé l'ancien palais de justice, la cour d'appel de Fort-de-France est hébergée à titre précaire dans des locaux précaires mis à disposition par le conseil régional sur le morne Tartenson.

Au terme d'une longue négociation foncière, un accord tripartite est intervenu le 5 juin 2005 entre la ville, le Conseil Régional et l'État, pour un échange de parcelles foncières. La future cour d'appel sera située dans le centre historique de Fort-de-France et participera à la requalification urbaine de la ZAC Perrinon.

La construction est conçue pour accueillir les juridictions du second degré, le service administratif régional de la cour d'appel et l'antenne Antilles Guyane de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ).

Suite au concours d'architecture réalisé en 2007, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 23 juin 2008 au groupement G.BOUCHEZ / Anonym'Art / GEC Ingénierie. Fin 2008, les études d'Avant Projet Sommaire sont en cours de validation.



Donner des moyens immobiliers adaptés à l'exercice d'une activité judiciaire croissante

CALENDRIER

- **2003/2004** : recherches foncières - programmation
- **2005** : signature de la convention d'échange de parcelles foncières
- **2006/2007** : concours, choix du lauréat
- **2008/2009** : études de conception
- **2010/2012** : réalisation des travaux

CHIFFRES CLÉS

- 90 magistrats et fonctionnaires
- 3 240 m² SU
- 30,3 M€

PARTENAIRES

- CPO, programmation
- Gilles BOUCHEZ, ANONYM'ART / Bureau d'études, GEC Ingénierie, Architectes
- DDE de La Martinique, conduite d'opération
- Bureau VERITAS, Contrôleur technique
- Bureau VERITAS, Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé

En étude de maîtrise d'œuvre

TI-CPH DE MONTMORENCY → Val-d'Oise (95)

Construction du nouveau palais de justice de Montmorency



CALENDRIER

- **Avril 2007** : notification du marché de maîtrise d'œuvre
- **1^{er} trimestre 2010** : fin des études
- **Fin 2010** : démarrage des travaux
- **2012** : mise en service

CHIFFRES CLÉS

- 4 magistrats, 74 conseillers CPH et 32 fonctionnaires
- 2 salles d'audience
- 1 300 m² SU
- 9,8 M€

PARTENAIRES

- Maître d'œuvre : Dominique Coulon, Batiserf Ingénierie, Gilbert Jost, E3 économie
- Conducteur d'opération : DDE 95
- Principaux prestataires : AMO technique : SUDECO / BCT : Batiplus / SPS : BEDOC

Une opération localement très attendue

Le conseil de prud'hommes et le tribunal d'instance de Montmorency sont actuellement logés dans deux bâtiments communaux offrant des surfaces insuffisantes et fonctionnellement peu adaptées au bon fonctionnement des juridictions. Le schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire du Val-d'Oise a préconisé le relogement de ces juridictions dans un bâtiment neuf.

L'opération a fait l'objet d'une convention avec le conseil général qui finance une partie des travaux.

En 2008, l'opération était suspendue en phase d'étude de maîtrise d'œuvre (avant projet sommaire). Une reprise de l'opération est en cours.

En études préalables

Le très important remodelage du plan de charge de l'Agence dans le champ judiciaire a impacté fortement le nombre des opérations en études préalables. Un important toilettage de la convention d'études préalables judiciaires a été approuvé lors du conseil d'administration du 9 décembre 2008, avec la perspective de clôture d'opérations qui ne sont pas inscrites dans la programmation budgétaire ministérielle et le réajustement du périmètre d'autres opérations. Comme indiqué ci-dessus, de nombreuses études

préalables doivent démarrer en 2009, au titre des nouvelles opérations confiées. Elles seront gérées sous le régime du protocole de maîtrise d'ouvrage. Toutes les études initiées en 2009 seront présentées dans le rapport d'activité en 2009 ou, au fur et à mesure des décisions, sur le site Internet de l'APIJ.

Les développements qui suivent sont centrés sur les premières études préalables qui ont pu progresser en 2008.

PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS → Vienne (86)

Construction d'un nouveau palais de justice pour regrouper les juridictions



La nouvelle cité judiciaire de Poitiers : une reconversion judiciaire

La nouvelle cité judiciaire de Poitiers prendra place dans le bâtiment actuel du lycée des Feuillants. Ce bâtiment datant du milieu du 19^e siècle et pour partie inscrit à l'inventaire des monuments historiques, sera acquis par la

collectivité puis mis à disposition du ministère de la Justice qui réalisera les travaux d'aménagement et de mise aux normes. Compte tenu de sa façade imposante et de la qualité de son architecture, ce bâtiment convient idéalement à une réutilisation pour la justice, notamment en termes de représentation et de localisation.

Ainsi l'ensemble des juridictions de Poitiers, la cour d'appel, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes seront regroupées sur un site unique situé en cœur de ville.

Le projet s'inscrit dans le programme de rénovation urbaine de la mairie de Poitiers. La reconversion de l'actuel palais de justice devra, quant à elle, être étudiée en concertation étroite avec le conseil général, en partie propriétaire, et la commune.

NOUVEAU TGI NORD ISÈRE → Isère (38)

Construction d'un nouveau palais de justice pour regrouper les TGI de la région

Le projet consiste à regrouper les tribunaux de grande instance berjallien et viennois sur un seul site, pour l'ensemble du ressort du territoire de Nord Isère sur la commune de Villefontaine.

L'année 2008 a été consacrée aux études de programmation pour préparer la concertation avec les utilisateurs, et au suivi de la recherche foncière.

Cette opération pourrait être lancée en PPP.

Une opération de la carte judiciaire

En études préalables

PALAIS DE JUSTICE DE MARSEILLE MONTHYON → Bouches-du-Rhône (13)

Rénovation du palais de justice

Le palais Monthyon, construit au 19^e siècle, figure le style officiel néo-classique représentatif de l'époque. Il abrite le tribunal d'instance de Marseille, le tribunal de police, l'Officier du Ministère Public et quelques services du tribunal de grande instance.

Ce bâtiment présente des désordres significatifs en matière de solidité des structures.

Une première intervention a eu lieu en 2007 sur les fondations afin de stabiliser le bâtiment. Suite à cette opération pilotée par le ministère de la Justice, l'APIJ a été mandatée en 2008 pour conduire, à la suite des services du ministère de la Justice, l'opération de mise aux normes et de rénovation du palais de justice.

L'APIJ s'est dotée de compétences de programmation en 2008 afin d'expertiser les différents scénarios programmatiques de rénovation du bâtiment et d'engager la mise à

jour du programme de l'opération. Celle-ci consiste en une mise aux normes de sécurité des ouvrages, mise aux normes réglementaires, notamment au regard de la sécurité incendie et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et optimisation fonctionnelle des juridictions.



Remettre aux normes un palais de justice afin d'améliorer son fonctionnement

PALAIS DE JUSTICE DE LILLE → Nord (59)

Rénovation du tribunal de grande instance



Un immeuble de grande hauteur à rénover

Le ministère de la Justice s'est engagé vis-à-vis de la commission de sécurité à réaliser un programme de travaux de mise en sécurité incendie par étapes. Les différentes études conduites sur le bâtiment et l'évolution des besoins de la Justice ont conduit à décider une réhabilitation de la totalité du bâtiment avec relogement provisoire de l'ensemble des services pendant les travaux.

En études préalables

PALAIS DE JUSTICE DE PÉRIGUEUX → Dordogne (24)

Restructuration du tribunal de grande instance

Implanté sur deux bâtiments, le TGI de Périgueux souffre de la vétusté de ses locaux, de leur manque de fonctionnalité (deux sites mélangeant les différentes fonctions de la Justice) et n'offre plus des conditions normales d'accueil des justiciables et des personnels travaillant sur le site. Le Palais Montaigne sera restructuré et remis aux normes pour accueillir le pôle pénal du TGI. Un nouveau bâtiment sera construit pour les fonctions civiles du TGI et le TI, tel qu'il ressort de la nouvelle carte judiciaire.



Réorganiser les juridictions et mutualiser leur fonctionnement

PALAIS DE JUSTICE DE CAEN → Calvados (14)

Construction d'un nouveau palais de justice pour regrouper TGI, TI et CPH



Les services du TGI hébergés dans le Palais Fontette, subissent au quotidien les conséquences des dégradations de ce bâtiment datant du 18^e siècle.

En outre, et du fait même de sa composition architecturale intérieure, ce palais de justice ne permet ni une gestion des espaces satisfaisante, ni d'assurer un niveau de sécurité incendie suffisant, ni, tout simplement, d'offrir aux différents utilisateurs du bâtiment des conditions de circulations acceptables au titre de la sûreté et de la fonctionnalité nécessaires à la Justice du 21^e siècle.

L'APIJ a pour mission de réaliser un nouveau palais de justice, sur un site restant à déterminer en concertation avec les collectivités caennaises.

En études préalables

TGI TI DE BOBIGNY → Seine-Saint-Denis (93)

Relogement du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance de Bobigny



Résorber un important déficit de surfaces et des dysfonctionnements cruciaux

L'opération de réhabilitation et d'extensions neuves du palais de justice de Bobigny s'inscrit dans un vaste plan de réaffectation des juridictions de Bobigny sur différents sites.

Le palais de justice de Bobigny qui a été construit par l'agence ETRA architecture et mis en service en janvier 1987, abrite aujourd'hui le tribunal de grande instance et le tribunal du commerce qui sera relogé à compter de mi 2010 sur le Site Hector Berlioz, actuellement en cours de construction.

Le déménagement du tribunal du commerce permet ainsi, de regrouper sur le palais de justice, après réhabilitation et création de surfaces supplémentaires, le tribunal de grande instance avec le tribunal d'instance qui, à ce jour, est hébergé dans des locaux loués au conseil général.

En 2008, l'étude de scénarios de relogement a été lancée ainsi que la programmation. Les scénarios sont actuellement en cours de finalisation.

Opérations pénitentiaires

Comme en 2007, l'activité de l'Agence a été très soutenue dans le champ pénitentiaire. Les programmes lancés à la suite de la loi de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002 se concrétisent par de nombreuses livraisons. **31 sont programmées entre 2008 et 2012.** En 2008, **7 établissements** en totalité ont été livrés à la direction de l'administration pénitentiaire: au 1^{er} trimestre, l'établissement pour mineurs (EPM) de Porcheville, au 3^e trimestre, le dernier établissement du programme de 7 établissements pour mineurs, l'EPM de Chauconin, le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan, le centre de détention de Roanne, au 4^e trimestre, la tripale D2 de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, le centre pénitentiaire de Saint-Denis, la maison d'arrêt de Lyon-Corbas. Toutes ces livraisons représentent une capacité de **3 150 places**. En 2009, **10 nouvelles livraisons sont prévues**.

La modernisation du parc pénitentiaire franchit ainsi des étapes importantes avec une progression significative du nombre de places dans des établissements permettant d'améliorer les conditions de détention. Les nouveaux établissements fournissent aussi aux personnels pénitentiaires des outils de travail beaucoup mieux adaptés à leurs difficiles missions.

Avec ces livraisons d'établissements importants et complexes, c'est un nouveau « baptême du feu » auxquels ont été confrontés à la fois les équipes de l'Agence et les services de l'administration pénitentiaire, puisqu'il n'y avait pas eu de livraisons aussi importantes et rapprochées dans le temps depuis la fin du programme 4 000 (2005). Un travail très étroit et coordonné pour l'organisation des livraisons, puis des mises en service avant accueil des détenus a été organisé. Il a associé aux personnels de l'Etat les entreprises constructrices et les groupements chargés d'une partie de la gestion des futurs établissements, titulaires de contrats de gestion déléguée ou de contrats de partenariat. Au fur et à mesure des ouvertures, les enseignements à tirer de chaque chantier sont synthétisés. L'Agence a engagé avec la direction de l'administration pénitentiaire **l'écriture de guides et de recommandations** pour la gestion de ces ouvertures de gros établissements.

Une réflexion a aussi été engagée sur la conception des établissements des futurs programmes, qui découleront de la mise en œuvre de la réforme générale des politiques publiques, puisque l'effort de modernisation du parc pénitentiaire est à poursuivre. Cette réflexion est faite avec les architectes, qui ont démontré, dans le cadre des programmes en cours, tout l'intérêt de la démarche architecturale dans le champ pénitentiaire. Ils ont apporté des idées nouvelles sur la conception des espaces, la gestion des flux, le jeu des couleurs et de la lumière. Les programmistes sont aussi mis à contribution dans le cadre de la définition des futurs programmes, où sera par ailleurs portée une attention prioritaire, au regard des acquis des programmes réalisés en partenariat public-privé, à l'exploitation maintenance et aux recherches d'économies pour un développement durable. Le dialogue architectes, constructeurs, usagers sera ainsi au cœur de la nouvelle démarche de programmation.

L'année 2008 est également marquée par la gestion d'une nouvelle procédure d'appel à candidatures en conception-réalisation pour la **réalisation de deux maisons centrales**, par l'engagement d'un **nouveau programme pour la rénovation de la maison d'arrêt de Marseille-Les Baumettes**, par la poursuite de la programmation des établissements pour courtes peines, des quartiers de semi-liberté, avec une recherche de flexibilité d'usage.

Au dernier conseil d'administration de l'année 2008, l'Agence a reçu commande pour des recherches foncières **pour 9 sites**, en vue de la construction de nouveaux établissements pénitentiaires. L'un de ces sites concerne l'Ile-de-France, pour étudier une éventuelle alternative au projet de reconstruction intégrale sur son site actuel de la maison d'arrêt de La Santé.

ETABLISSEMENT	CAPACITÉ (NB DE PLACES)	MODE DE RÉALISATION	LIVRAISON ⁽¹⁾
420 PLACES POUR MINEURS			
EPM Meyzieu	60	Marché conception-réalisation pour 3 EMP	Avril 2007
EPM Quiévrechain	60		Mai 2007
EPM Chauconin	60		Juillet 2008
EPM Lavar	60	Marché conception-réalisation pour 4 EMP	Avril 2007
EPM Marseille	60		Juillet 2007
EPM Orvault	60		Novembre 2007
EPM Porcheville	60		Février 2008
9 200 PLACES POUR MAJEURS			
CP Mont-de-Marsan	690	Marché conception-réalisation pour 3 établissements	Septembre 2008
CP Bourg-en-Bresse	690		Octobre 2009
CP Rennes	690		Novembre 2009
CD Roanne	600	Lot 1 PPP AOT/LOA	Septembre 2008
MA Lyon	690		Décembre 2008
CP Nancy	690		Février 2009
CD Béziers	810		Juillet 2009
CP Poitiers	560	Lot 2 PPP AOT/LOA	Juin 2009
CP Le Havre	690		Décembre 2009 / Janvier 2010
MA Le Mans	400		Septembre 2009
MA Nantes	510	Lot 3 PPP Contrat de partenariat	Décembre 2011
CP Lille	688		Début 2011
CD Réau	798		Juin 2011
MA Rodez	100	Convention LOPSI	Août 2011
CP Corse-du-Sud	290	MOP	Fin 2012
MA Nice	559	à définir - études préalables	-
MC Vendin-le-Vieil	220	Conception-réalisation	Mai 2012
MC Alençon	220		Février 2012
1 600 PLACES POUR MAJEURS OUTRE-MER			
CP Ducos - Extension intra-muros	80	Conception-réalisation	Juillet 2007
CP Rémire-Montjoly - Extension	150	Conception-réalisation	Fin 2010
CP Saint-Denis de La Réunion	554	Conception-réalisation	Octobre 2008
CP Ducos - Extension extra-muros	150	Conception-réalisation	Juillet 2013
CP Faa'a Nuutania - Extension	150	Conception-réalisation	2012
MA Majicavo - Extension	125	Conception-réalisation	2014
2 000 PLACES "NOUVEAUX CONCEPTS"			
Quartier courtes peines de Seysses	60	MOP	Mars 2009
Quartier courtes peines de Fleury-Mérogis	120	MOP	Automne 2010
Quartier courtes peines de Nantes	60	Lot 3 PPP - Contrat de partenariat	Décembre 2011
QSL d'Aix-Luynes	79	MOP	4T2010
QSL d'Avignon-Le Pontet	50		4T2010
QSL de Bordeaux-Gradignan	79		4T2010
Autres projets en études préalables	1552	MOP ou Conception-réalisation	-
GRANDES RÉNOVATIONS			
Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis	3574 après rénovation	MOP	2006-2016
Centre pénitentiaire Marseille-Les-Baumettes	1343 (en cours de révision)	MOP / Conception-réalisation	2015
Maison centrale d'Arles (hors ateliers)	160	MOP	Mai 2009
Maison centrale d'Arles (ateliers)			Septembre 2009
Maison d'arrêt de Paris-La-Santé	1300	PPP Contrat de partenariat	-

(1) date de remise des clés
En bleu : livraisons effectuées au 31/12/2008

Centres pénitentiaires

MONT-DE-MARSAN → Landes (40)

Construction d'un établissement pénitentiaire en conception-réalisation

**LIVRÉ
2008**



Le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan fait partie avec le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse dans l'Ain, et le centre pénitentiaire de Rennes – Vezin-le-Coquet en Ile-et-Vilaine, d'un contrat passé selon la procédure de conception-réalisation.

Ces trois établissements pour majeurs, programmés en tirant parti des enseignements du programme 4 000, constituent les premiers projets de ce type lancés par l'Agence suite à la LOPJ. Avec plus de 2 000 places, ils représentent plus du quart des objectifs de la loi de 2002.

Après une phase de programmation en 2003, une consultation lancée en 2004 auprès de 5 équipes de concepteurs/réalisateurs, c'est le groupement Huidobro, architecte /C+H+/A5 et l'entreprise DV Construction (groupe Bouygues) qui ont été choisis sur proposition du jury, en mai 2005.

Le centre pénitentiaire des Landes a été inauguré le 20 novembre 2008 par Mme Rachida DATI, garde des Sceaux. Cet établissement devenant ainsi le premier du programme « 13 200 » à entrer en fonction.



CALENDRIER

- **2005** : notification du marché global des 3 centres pénitentiaires, acquisition du terrain, obtention du permis de construire
- **2006** : démarrage des travaux en juin, après les fouilles archéologiques
- **15 septembre 2008** : remise des clés
- **20 novembre 2008** : inauguration par Rachida Dati, garde des Sceaux, ministre de la Justice

CHIFFRES CLÉS

- 690 places :
360 places en centre de détention
300 en maisons d'arrêt
30 au quartier d'accueil
- 17 500 m² SU
- 67,5 M€

PARTENAIRES

- Huidobro/C+H+/A5, architecte maître d'œuvre
- DV Construction (groupe Bouygues), entreprise
- Technip TPS, assistant maître d'ouvrage
- DDE de l'Ain : conducteur d'opération
- Qualiconsult : contrôleur technique
- Beccs : coordonnateur sécurité protection de la santé

Centres pénitentiaires

SAINT-DENIS → Ile de la Réunion (974)

**LIVRÉ
2008**

Construction d'un nouveau centre pénitentiaire en conception-réalisation



La maison d'arrêt située en centre-ville de Saint-Denis était suroccupée et dans un état particulièrement vétuste. Dans le cadre de la Loi d'Orientatation et de Programmation pour la Justice 2003-2007, a été inscrite l'opération de construction d'un nouvel établissement de 600 places (y compris quartiers d'accueil, disciplinaires et d'isolement) à Saint-Denis.

Le programme de l'opération porte sur un établissement accueillant deux quartiers hommes, un quartier mineurs et un quartier femmes, ainsi qu'un centre de semi-liberté.

Un marché de conception-réalisation a été attribué en avril 2005 au groupement Léon Grosse (entrepreneur mandataire) / Architecture Studio / OTH / J.F. Delcourt. Le dossier projet a été approuvé fin janvier 2006. La tranche conditionnelle, correspondant à l'exécution des travaux, a été affirmée en mars 2006. Les travaux ont démarré en mai 2006 pour une durée de 2 ans. L'exécution des travaux a suivi le planning prévu, à l'exception de prolongations dues à des journées d'intempéries.

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale, de par son parti architectural (intégration de l'établissement dans le paysage, bâtiments ouverts aux vents, façades protégées du soleil, circulations ventilées naturellement, patios plantés et toitures végétalisées), et de par certains choix techniques (capteurs solaires pour la production d'eau chaude, stockage de glace pour la climatisation). Les économies de consommation d'énergie, issues de cette démarche, font l'objet d'une convention avec EDF.

L'année 2008 a été marquée par la fin des travaux et la remise des clés à l'administration pénitentiaire. Les premiers détenus ont été transférés dans le courant du mois de décembre.



Un projet particulièrement ambitieux pour la modernisation du parc pénitentiaire de la Réunion

Le nouvel établissement, situé sur le site de Domenjod, vient en complément des autres établissements de l'île qui souffrent de surpopulation carcérale.

Aujourd'hui en fonctionnement, le nouveau centre pénitentiaire va monter en charge en accueillant notamment les mineurs aujourd'hui détenus au centre pénitentiaire du Port.



CALENDRIER

- **Juin 2004** : arrêté d'utilité publique portant sur l'opération
- **Avril 2005** : attribution du marché de conception-réalisation
- **Mai 2006** : démarrage des travaux
- **Septembre 2008** : fin des travaux
- **Octobre 2008** : livraison, remise des clés à l'administration pénitentiaire
- **Décembre 2008** : mise en service de l'établissement

CHIFFRES CLÉS

- Places :
 - 2 quartiers hommes de 459 places au total
 - 1 quartier mineurs de 40 places
 - 1 quartier femmes de 30 places (dont 17 places en centre de détention)
 - 1 centre de semi-liberté de 25 places
- 14 053 m² de SU (23 872 m² de SHON)
- 89,1 M€

PARTENAIRES

- Conducteur d'opération : DDE de la Réunion
- AMO généraliste : Cotéba
- Groupement de conception réalisation : Léon Grosse / Architecture Studio / IOSIS / J. F. Delcourt

Centres pénitentiaires

NANCY - MAXÉVILLE → Meurthe-et-Moselle (54)

Construction d'un établissement pénitentiaire en PPP

Le futur centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville est réalisé selon les modalités innovantes du partenariat public-privé (PPP) au travers d'un premier lot de 4 établissements comprenant également les sites de Lyon, Béziers, et Roanne.

Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'Etat (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements.

Le site de Nancy-Maxéville est situé au cœur du projet de développement urbain du Grand Nancy dans le quartier du Haut du Lièvre.

À l'issue de la phase de gros œuvre, l'année 2008 a été celle de réalisation des travaux de second œuvre afin de permettre une livraison début 2009.



**Grand Nancy :
une prison au cœur du
développement urbain**

CALENDRIER

- **23 février 2006** : signature du contrat
- **22 mars 2007** : affermissement 2^e tranche relative à l'établissement de Nancy et démarrage des travaux de gros œuvre
- **1^{er} trimestre 2009** : livraison prévue de l'établissement de Nancy-Maxéville

CHIFFRES CLÉS

- 690 places :
 - 1 quartier centre de détention hommes de 240 places
 - 2 quartiers maison d'arrêt hommes de 210 et 180 places
 - 1 quartier maison d'arrêt femmes de 30 places
 - 1 quartier d'accueil de 30 places
 - 3 unités de visite familiale, appartements meublés de type F2 ou F3
- 32 000 m² SHON
- 53 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Nancy-Maxéville

PARTENAIRES

- Architectes Denis Valode et Jean Pistré
- Optimep 4 (filiale à 100 % du groupe EIFFAGE), bailleur IOSIS Conseil, AMO

POITIERS - VIVONNE → Vienne (86)

Construction d'un nouvel établissement pénitentiaire en PPP

Le futur centre pénitentiaire de la Vienne est également réalisé en partenariat public-privé (PPP) au travers d'un deuxième lot de trois établissements comprenant également les sites des agglomérations du Mans et du Havre.

Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'Etat (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la

construction, l'entretien et la maintenance des établissements.

Peu après l'obtention du permis de construire en février 2007, les travaux du site de la Vienne ont démarré et se sont poursuivis à un rythme soutenu. L'année 2008 a vu la fin du gros œuvre, terminé à l'été et le démarrage du second œuvre. La remise des clés à l'administration pénitentiaire doit intervenir en juin 2009.



**Moderniser les
conditions de détention
dans la Vienne**

CALENDRIER

- **12 octobre 2006** : signature du contrat valant démarrage de la tranche de l'établissement de Poitiers-Vivonne
- **Février 2007** : obtention du permis de construire
- **Mai 2007** : démarrage des travaux
- **Juin 2009** : livraison prévue de l'établissement de Poitiers-Vivonne

CHIFFRES CLÉS

- 560 places :
 - 2 quartiers centre de détention hommes de 240 places
 - 1 quartier centre de détention femmes de 15 places
 - 1 quartier maison d'arrêt hommes de 240 places
 - 1 quartier maison d'arrêt femmes de 15 places
 - 1 quartier d'accueil de 30 places
 - 3 unités de visite familiale, appartements meublés de type F2 ou F3
 - 1 service médico-psychiatrique régional de 20 places
- 17 600 m²
- 60 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Vivonne

PARTENAIRES

- Groupe Synthèse Architecture / Alain Derbesse Architecte, architectes
- Société THEMIS dont les actionnaires sont : Quille, GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Norpac, Pertuy Construction, Exprim (filiales du groupe Bouygues); Dexia Crédit Local; Royal Bank of Scotland
- IOSIS Conseil, AMO

Centres pénitentiaires

BÉZIERS → Hérault (34)

Construction d'un établissement pénitentiaire en PPP



Béziers :
un établissement
moderne de grande
capacité

Le futur centre pénitentiaire de Béziers est le 4^e établissement du 1^{er} lot de PPP.

Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'Etat (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements.

Les premiers travaux ont avancé tout au long de l'année 2008 à un rythme très soutenu, permettant d'envisager une livraison anticipée mi-2009.

CALENDRIER

- **23 février 2006 :** signature du contrat
- **12 décembre 2006 :** obtention du permis de construire
- **22 août 2007 :** affermissement de la tranche et démarrage des travaux à l'issue d'une phase préparatoire débutée en mai 2007
- **Mi-2009 :** livraison prévue de l'établissement de Béziers

CHIFFRES CLÉS

- 810 places :
2 quartiers maison d'arrêt hommes de 180 places
2 quartiers centre de détention hommes de 210 places
1 quartier d'accueil de 30 places
1 quartier d'isolement de 12 places
1 quartier disciplinaire de 16 places
3 unités de visite familiale, appartements meublés de type F2 ou F3
- 35 800 m² SHON
- 64 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Béziers

PARTENAIRES

- Architectes Denis Valode & Jean Pistré
- Optimep 4 (filiale à 100 % du groupe EIFFAGE), bailleur
- IOSIS Conseil, AMO

BOURG-EN-BRESSE → Ain (01)

Construction d'un établissement pénitentiaire en conception-réalisation

Le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse fait partie avec le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan dans les Landes, et le centre pénitentiaire de Rennes – Vezin-le-Coquet en Ile-et-Vilaine, d'un contrat passé selon la procédure de conception-réalisation.

Après une phase de programmation en 2003, une consultation lancée en 2004 auprès de 5 équipes de concepteurs/réalisateurs, c'est le groupement Huidobro, architecte /C+H+/A5 et l'entreprise DV Construction (groupe Bouygues) qui ont été choisis sur proposition du jury, en mai 2005.

Les travaux du centre pénitentiaire de l'Ain ont débuté en avril 2007, et se sont poursuivis en 2008 dans le planning prévu.



CALENDRIER

- **2005 :** notification du marché global des 3 centres pénitentiaires
- **2006 :** acquisition du terrain, obtention du permis de construire, notification de la tranche du marché correspondant au centre pénitentiaire de l'Ain
- **2007-2009 :** travaux du centre pénitentiaire de l'Ain. Remise des clés prévue en octobre 2009

CHIFFRES CLÉS

- 690 places :
300 places en centre de détention
360 en maisons d'arrêt
30 au quartier d'accueil
- 17 500 m² SU
- 67,5 M€

PARTENAIRES

- Huidobro/C+H+/A5, architecte maître d'œuvre
- DV Construction (groupe Bouygues), entreprise
- Technip TPS Assistant Maître d'Ouvrage
- DDE de l'Ain : conducteur d'opération
- Qualiconsult : contrôleur technique
- BECS : coordonnateur sécurité protection de la santé

Centres pénitentiaires

RENNES – VEZIN-LE-COQUET → Ille-et-Vilaine (35)

Construction d'un établissement pénitentiaire en conception-réalisation

Le centre pénitentiaire de Rennes – Vezin-le-Coquet fait partie avec le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse dans l'Ain, et le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan dans les Landes, d'un contrat passé selon la procédure de conception-réalisation.

Ces trois établissements pour majeurs, programmés en tirant parti des enseignements du programme 4 000, constituent les premiers projets de ce type lancés par l'Agence suite à la LOPJ.

C'est le groupement Huidobro, architecte / C+H+ / A5 et l'entreprise DV Construction (groupe Bouygues) qui ont été choisis sur proposition du jury, en mai 2005.

Les travaux du centre pénitentiaire ont débuté en juillet 2007, et se sont poursuivis en 2008 selon le planning prévu.



CALENDRIER	CHIFFRES CLÉS	PARTENAIRES
• 2005 : notification du marché global des 3 centres pénitentiaires • 2006 : obtention du permis de construire • 2007 : acquisition des terrains, notification de la tranche correspondante du marché global, démarrage des travaux en juillet • 2008-2009 : poursuite des travaux. Remise des clés prévue en novembre 2009	• 690 places : 210 places en centre de détention 390 en maison d'arrêt 30 au quartier d'accueil 30 au quartier mineur 30 au service médico-psychiatrique régional • 17 500 m² SU • 67,5 M€	• Huidobro/C+H+/A5, architecte maître d'œuvre • DV Construction (groupe Bouygues), entreprise • Technip TPS Assistant Maître d'Ouvrage • DDE de l'Ain : conducteur d'opération • Qualiconsult : contrôleur technique • BECS : coordonnateur sécurité protection de la santé

LE HAVRE (GAINNEVILLE - SAINT-AUBIN-ROUTOT) → Seine-Maritime (76)

Construction d'un nouvel établissement pénitentiaire en PPP

Le nouvel établissement pénitentiaire de la Seine-Maritime, situé sur les communes de Gainneville et Saint-Aubin-Routot, est réalisé en partenariat public-privé (PPP) au travers d'un 2^e lot de 3 établissements comprenant également des sites de la Vienne et de l'agglomération du Mans.

Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la



Moderniser les conditions de détention dans l'agglomération havraise

construction, l'entretien et la maintenance des établissements.

Les travaux démarrés fin 2007 ont été perturbés début 2008 par la découverte d'une marnière qui a ralenti l'avancement du chantier. Toutefois, malgré les intempéries, le rythme soutenu des travaux en 2008 permet d'envisager le maintien de la remise des clés à l'administration pénitentiaire en décembre 2009 ou début 2010.

CALENDRIER	CHIFFRES CLÉS	PARTENAIRES
• 12 octobre 2006 : signature du contrat • Mai 2007 : obtention du PC • Novembre 2007 : affermissement de la tranche et démarrage des travaux • Décembre 2009 : livraison prévue de l'établissement	• 690 places : 2 quartiers centre de détention hommes de 210 et 180 places 1 maison d'arrêt hommes de 210 places 1 quartier d'accueil de 30 places 1 quartier mineurs de 15 places 1 quartier de semi-liberté de 45 places 1 quartier d'isolement de 12 places 3 unités de visite familiale, appartements meublés de type F2 ou F3 • 18 500 m² • 60 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site du Havre	• Groupe Synthèse Architecture / Alain Derbesse Architecte, architectes • Société THEMIS dont les actionnaires sont : Quille, GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Norpac, Pertuy Construction, Exprimm (filiales du groupe Bouygues) ; Dexia Crédit Local ; Royal Bank of Scotland • IOSIS Conseil, AMO

Centres pénitentiaires

LILLE-ANNŒULLIN → Nord (59)

Construction d'un établissement pénitentiaire en PPP

Le centre pénitentiaire de Lille-Annœullin est l'un des établissements pénitentiaires inclus dans le contrat de partenariat du lot 3. Ce contrat de partenariat a confié à une société privée le financement, la conception, la réalisation des établissements pénitentiaires ainsi que l'entretien, la maintenance et des prestations de service pendant une durée de 27 ans.



Suite à la signature du contrat de partenariat le 20 février 2008, les études de conception ont débuté dès le début de l'année 2008 et le permis de construire a été obtenu le 3 septembre 2008. Le chantier a démarré le 24 décembre 2008 pour une durée prévisionnelle de deux ans environ. La livraison de l'établissement est prévue au premier semestre 2011.

Un nouvel établissement pénitentiaire pour l'agglomération lilloise

CALENDRIER

- **Décembre 2007** : attribution du contrat de partenariat
- **3 septembre 2008** : obtention du PC
- **Décembre 2008** : démarrage du chantier
- **Premier semestre 2011** : prise de possession théorique

CHIFFRES CLÉS

- 688 places :
 - 2 quartiers centre de détention hommes de 210 places
 - 1 quartier maison d'arrêt de 150 places
 - 1 quartier d'accueil de 50 places
 - 1 quartier longues peines de 28 places
 - 1 service médico-psychiatrique régional de 40 places
- 18 824 m²
- 64 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Lille-Annœullin

PARTENAIRES

- Théia, Société de projet
- Synthèse Architecture / Alain Derbesse Architecture, Architecte / maître d'œuvre
- Bouygues Construction, Entreprise
- IOSIS Conseil, AMO
- Cabinet Latournerie Wolfrom et Associés
- Royal Bank of Scotland, Dexia Crédit Local, SEIEF, Y Ingénierie, Egis Aménagement, Exprimm, Idex, Sogeres, Preface

CORSE DU SUD → Corse du Sud (2A)

Construction d'un nouvel établissement

Situé sur la commune de Sarrola-Carcopino, dans l'agglomération d'Ajaccio, le futur centre pénitentiaire de Corse du Sud devrait être composé d'un quartier de maison d'arrêt, en remplacement de l'actuelle prison d'Ajaccio, d'un centre de détention et d'un quartier femmes.

En 2008, l'acquisition foncière a été achevée, et le marché de maîtrise d'œuvre notifié.



CALENDRIER

- **29 janvier 2007** : choix du maître d'œuvre
- **12 février 2007** : déclaration d'utilité publique
- **2008-2010** : études
- **2011 à 2013** : travaux

CHIFFRES CLÉS

- 290 places :
 - Maison d'arrêt hommes de 90 places
 - Centre de détention hommes de 90 places
 - Quartier d'accueil de 30 places
 - Maison d'arrêt femmes de 8 places
 - Quartier courtes peines de 72 places (en tranche conditionnelle)
- 10 000 m² SU (+ 1 500 m² pour le QCP)

PARTENAIRES

- Groupement Jean-Philippe Pargade (architecte mandataire), Coplan (bureau d'études technique), Coll (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) : architecte / maître d'œuvre
- DDE de Corse du Sud, Conducteur d'opération
- Icade G3A, AMO Généraliste

Maisons d'arrêt

LYON-CORBAS → Rhône (69)

**LIVRÉ
2008**

Construction d'un nouvel établissement pénitentiaire en PPP

La future maison d'arrêt de Lyon-Corbas est réalisée en partenariat public-privé (PPP) au travers d'un premier lot de 4 établissements comprenant également les sites de Nancy, Béziers, et Roanne.

Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'Etat (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements.



Pour le site de Lyon Corbas, 2008 a été l'année de la livraison et de la remise des clés de l'établissement à l'administration pénitentiaire.

Une nouvelle maison d'arrêt à Lyon

CALENDRIER

- **23 février 2006** : signature du contrat
- **27 novembre 2006** : affermissement de la tranche relative à l'établissement de Lyon et démarrage des travaux
- **19 décembre 2008** : remise des clés de l'établissement de Lyon-Corbas

CHIFFRES CLÉS

- 690 places :
 - 3 quartiers maison d'arrêt hommes de 180 places chacun
 - 1 quartier maison d'arrêt femmes de 60 places
 - 1 quartier d'accueil de 60 places
 - 1 service médico-psychiatrique régional (SMPR) de 30 places
- 33 000 m² SHON
- 55 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Lyon

PARTENAIRES

- Architectes Denis Valode & Jean Pistré
- Optimep 4 (filiale à 100 % du groupe EIFFAGE), bailleur
- IOSIS Conseil, AMO

LE MANS - COULAINES → Sarthe (72)

Construction d'un nouvel établissement pénitentiaire en PPP

La future maison d'arrêt de la Sarthe située à Coulaines (agglomération du Mans) est réalisée en partenariat public-privé (PPP) au travers d'un deuxième lot de 3 établissements comprenant également les sites de la Vienne et de l'agglomération du Havre.

Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'Etat (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements.

Le permis de construire de la maison d'arrêt de Coulaines a été obtenu en février 2007, peu après les dernières acquisitions de terrain. La délivrance de l'AOT a eu lieu en avril 2007 préalablement à l'affermissement de la tranche relative à cet établissement en août.

Les travaux ont démarré en août 2007 et se sont poursuivis à un rythme soutenu en 2008. Le gros œuvre ayant été terminé à l'été 2008, la remise des clés à l'administration pénitentiaire devrait intervenir en septembre 2009.



Une nouvelle maison d'arrêt en agglomération du Mans dans la Sarthe

CALENDRIER

- **12 octobre 2006** : signature du contrat
- **Février 2007** : obtention du permis de construire
- **6 avril 2007** : délivrance de l'AOT
- **Avril 2007** : affermissement de la tranche et démarrage des travaux
- **Septembre 2009** : livraison prévue de l'établissement

CHIFFRES CLÉS

- 400 places :
 - 2 quartiers maison d'arrêt hommes de 150 et 180 places
 - 1 quartier de semi-liberté de 40 places
 - 1 quartier d'accueil de 30 places
- 12 500 m²
- 41 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Coulaines

PARTENAIRES

- Groupe Synthèse Architecture / Alain Derbesse Architecte, architectes
- Société THEMIS dont les actionnaires sont : Quille, GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Norpac, Pertuy Construction, Exprim (filiales du groupe Bouygues); Dexia Crédit Local; Royal Bank of Scotland
- IOSIS Conseil, AMO

Maisons d'arrêt

NICE → Alpes-Maritimes (06)

Construction d'une nouvelle maison d'arrêt à Nice

Durant plusieurs années, le ministère de la Justice a mené des recherches foncières en vue de construire un nouvel établissement pénitentiaire dans l'agglomération niçoise, du fait de la vétusté et la surpopulation de la maison d'arrêt actuelle. Ces recherches n'ayant pu aboutir favorablement, la reconstruction d'un nouvel établissement sur le site de la maison d'arrêt actuelle a été décidée.

Les études de programmation, et d'insertion urbaine, complexes du fait du tissu urbain dense, et de l'exiguïté du site, sont désormais sur le point de s'achever. Elles permettent de concilier la surface limitée du terrain et les exigences de sûreté.

CALENDRIER

- **2009** : fin de la programmation
- **2010** : lancement des études
- **2012-2014** : travaux

CHIFFRES CLÉS

- 559 places :
2 quartiers hommes de 240 et 218 places
1 quartier arrivants de 30 places
1 quartier femmes de 36 places
1 quartier de semi-liberté de 35 places
- 15 000 m²

PARTENAIRES

- COTEBA, Programmiste
- UP2M, Urbaniste

RODEZ → Aveyron (12)

Construction de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez (montage LOPSI)

Destinée à remplacer la maison d'arrêt vétuste et peu fonctionnelle actuellement en centre ville, la capacité de la future maison d'arrêt est réduite : 100 places, uniquement hommes, dont un quartier de semi-liberté de 10 places.

L'année 2008 a été consacrée aux études d'avant-projet, et à la mise en adéquation du niveau d'exigences de l'administration pénitentiaire avec un établissement contemporain atypique de petite taille.



CALENDRIER

- **2005-2006** : programmation
- **Fin 2006** : signature du protocole Etat / Communauté d'Agglomération du Grand Rodez
Signature de la convention LOPSI entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez
- **2007** : signature du mandat de maîtrise d'ouvrage à l'APIJ
Choix du maître d'œuvre et début des travaux de viabilisation
- **2008** : élaboration des dossiers d'avant-projets
- **2011** : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- 100 places
- 3 600 m² de SU
- 19,1 M€

PARTENAIRES

- Communauté d'Agglomération du Grand Rodez : maître de l'ouvrage
- DDE de l'Aveyron, conducteur d'opération
- Maîtrise d'œuvre : AZEMA Architectes (mandataire) / SCAU / BEFS Ingénierie

Maisons d'arrêt

NANTES → Loire-Atlantique (44)

Construction d'un établissement pénitentiaire en PPP

La maison d'arrêt de Nantes fait l'objet avec le centre pénitentiaire d'Annœullin dans le Nord et le centre de détention Sud Seine-et-Marne - Ile-de-France (commune de Réau), du troisième contrat passé selon les modalités du partenariat public-privé par l'APIJ (contrat de partenariat du lot 3). L'année 2008 a été marquée par la signature du contrat au mois de février avec la société Théia, société de projet ad hoc, après une procédure de consultation lancée mi-2006.



Après obtention du permis de construire le 22 juillet 2008, le chantier a démarré le 28 juillet 2008. Suite à la découverte d'engins pyrotechniques sur le site en septembre 2008, le chantier a été provisoirement suspendu pour permettre les opérations de dépollution sur le site.

Moderniser les conditions de détention dans l'agglomération nantaise

CALENDRIER

- **Décembre 2007** : attribution du contrat de partenariat
- **22 juillet 2008** : obtention du PC
- **28 juillet 2008** : démarrage du chantier
- **À partir de septembre 2008** : arrêt de chantier pour dépollution pyrotechnique
- **Prise de possession** : en fonction des délais de dépollution du site

CHIFFRES CLÉS

- 510 places :
 - 2 quartiers maison d'arrêt hommes de 210 places
 - 1 quartier maison d'arrêt femmes de 40 places
 - 1 quartier d'accueil de 30 places
 - 1 service médico-psychiatrique régional (SMPR) de 20 places
- 14 479 m²
- 68 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Nantes (MA+QCP)

PARTENAIRES

- Théia, Société de projet
- Synthèse Architecture / Alain Derbesse Architecture, Architecte / maître d'œuvre
- Bouygues Construction, Entreprise
- IOSIS Conseil, AMO
- Cabinet Latournerie Wolfrom et Associés
- Royal Bank of Scotland, Dexia Crédit Local, SEIEF, Y Ingénierie, Egis Aménagement, Exprim, Idex, Sogeres, Preface

Centres de détention

ROANNE → Loire (42)

Construction d'un établissement pénitentiaire en PPP

**LIVRÉ
2008**

Le nouvel établissement pénitentiaire de Roanne s'inscrit dans le programme de la Loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ).

Le futur centre de détention de Roanne est le 1^{er} établissement réalisé selon les modalités innovantes du partenariat public-privé (PPP) au travers d'un premier lot de 4 établissements comprenant également les sites de Lyon, Nancy et Béziers.



La première prison en PPP

Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'Etat (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements.

Les travaux se sont achevés en 2008.

Conformément au planning, la remise des clés à l'administration pénitentiaire est intervenue le 23 septembre 2008. L'arrivée des détenus s'est faite début 2009.

CALENDRIER

- **23 février 2006** : signature du contrat valant démarrage de la tranche de l'établissement de Roanne
- **Mai 2006** : obtention du permis de construire et démarrage des premiers terrassements
- **Mi-2007** : fin des travaux de gros œuvre
- **23 septembre 2008** : remise des clés de l'établissement à l'administration pénitentiaire

CHIFFRES CLÉS

- 600 places :
 - 2 quartiers centre de détention hommes de 240 places chacun
 - 1 quartier centre de détention femmes de 90 places
 - 1 quartier d'accueil de 30 places
 - 1 quartier d'isolement de 12 places
 - 1 quartier disciplinaire de 14 places
- 3 unités de visite familiale, appartements meublés de type F2 ou F3
- 30 800 m² SHON
- 53 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Roanne

PARTENAIRES

- Architectes Denis Valode & Jean Pistré
- Optimep 4 (filiale à 100 % du groupe EIFFAGE), bailleur
- IOSIS Conseil, AMO

SUD SEINE-ET-MARNE - ILE-DE-FRANCE (COMMUNE DE RÉAU) → Seine-et-Marne (77)

Construction d'un établissement pénitentiaire en PPP

Le centre de détention de Sud Seine-et-Marne - Ile-de-France (commune de Réau) fait partie, avec la maison d'arrêt de Nantes et le centre pénitentiaire d'Annœullin, du contrat de partenariat du lot 3.

Il inclut diverses spécificités. Il comporte un quartier de longues peines destiné à accueillir des détenus au profil de dangerosité le plus important mais également le Centre National d'Observation et d'Affectation, entité spécifique permettant l'observation des condamnés à de longues peines

par une équipe spécialisée, afin d'étudier la situation de chaque détenu et de l'affecter dans l'établissement correspondant le mieux à son profil.

Le terrain a été acquis en juin 2008 et des fouilles archéologiques se sont déroulées de juillet à octobre 2008. Le permis de construire a été obtenu le 15 septembre 2008 ce qui permet d'envisager le démarrage des travaux au premier semestre 2009.



Accroître la capacité de détention en région parisienne

CALENDRIER

- **Décembre 2007** : attribution du contrat de partenariat
- **Juin 2008** : acquisition du terrain
- **De juillet à octobre 2008** : fouilles archéologiques
- **Premier semestre 2009** : début du chantier envisagé
- **Été 2011** : prise de possession théorique

CHIFFRES CLÉS

- 798 places :
 - 2 quartiers centre de détention hommes de 210 places
 - 1 quartier centre de détention femmes de 90 places
 - 1 centre national d'observation et d'affectation de 230 places
 - 1 quartier d'accueil de 30 places
 - 1 quartier longues peines de 28 places
- 22 588 m²
- 78 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Sud Seine-et-Marne

PARTENAIRES

- Théia, Société de projet
- Synthèse Architecture / Alain Derbesse Architecture, Architecte / maître d'œuvre
- Bouygues Construction, Entreprise
- IOSIS Conseil, AMO
- Cabinet Latournerie Wolfrom et Associés
- Royal Bank of Scotland, Dexia Crédit Local, SEIEF, Y Ingénierie, Egis Aménagement, Exprim, IDEX, Sogeres, Preface

Maisons centrales

ORNE ET PAS-DE-CALAIS → Orne (61) → Pas-de-Calais (62)

Construction de deux nouveaux établissements en conception-réalisation

Les maisons centrales, établissements destinés à prendre en charge des détenus condamnés à de longues peines, requièrent des dispositifs de sécurité importants.

Une procédure de conception-réalisation a été lancée mais a dû être déclarée infructueuse en mai 2005. Tirant des enseignements de cette première consultation, une nouvelle réflexion sur le programme des maisons centrales a été lancée et a abouti fin 2006 à la définition d'un nouveau concept en partageant avec l'Administration pénitentiaire le souci de développer un très haut niveau de sécurité et d'en contrôler le coût.

Parallèlement, l'Agence a poursuivi les procédures foncières indispensables. Le terrain de Condé-sur-Sarthe (Orne), a été acquis, ainsi que celui de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais).

La nouvelle procédure en conception-réalisation a été lancée en août 2008 et a permis un choix d'entreprise début 2009. La première des deux maisons centrales, celle de l'Orne, sera achevée en 2012.

Développer une nouvelle approche de la maison centrale

CALENDRIER

- **Mai 2005** : marché déclaré infructueux
- **Décembre 2006** : élaboration d'un nouveau programme
- **Avril 2007** : jury de concours pour le choix du maître d'œuvre. Procédure abandonnée en juillet 2008 suite à l'arrêt du Conseil d'Etat
- **Décembre 2008** : remise des offres en conception-réalisation

CHIFFRES CLÉS (par site)

- 220 places
- 10 000 m² SU
- 80,5 M€ (pour la réalisation de l'établissement de Condé-sur-Sarthe et les études de celui de Vendin-le-Vieil)

ARLES → Bouches-du-Rhône (13)

Réhabilitation de l'établissement

En décembre 2003, une crue du Rhône a provoqué une importante inondation dans la zone où se situe la Maison Centrale d'Arles. Les eaux sont montées jusqu'à 2 mètres, inondant le premier niveau des bâtiments. Les détenus ont été évacués en urgence. La situation revenue à la normale, l'établissement est resté fermé compte tenu des dégâts subis par le bâti.

Les travaux de remise en état comprennent, outre la remise en service de l'établissement, quelques aménagements destinés à améliorer la sécurité et son fonctionnement (création de cheminements, rénovation des parloirs) ainsi qu'à diminuer les

impacts d'inondations ultérieures (rehaussement d'équipements, aménagements des rez-de-chaussée des bâtiments d'hébergement en salles d'activités).

Des travaux complémentaires sur les ateliers ont été demandés dans le cadre d'une nouvelle tranche de travaux. En 2008, ces travaux ont fait l'objet de nouveaux marchés.

En 2008, l'opération principale était en phase de travaux, en 10 lots séparés. La deuxième tranche de travaux a démarré en janvier 2009.



Une remise en état très attendue après inondation

CALENDRIER

- **Décembre 2003** : inondation
- **Novembre 2004** : reprise de l'opération par l'AMOTMJ
- **Janvier 2007** : lancement de la consultation travaux
- **Mai 2009 puis septembre 2009** : remise des clés en deux étapes

CHIFFRES CLÉS

- 160 places
- 16 500 m² SU
- 14,76 M€ CFE

PARTENAIRES

- MOE: ICA ingénierie
- Entreprises: Lot 1: MIALON / SOMES; Lot 2: SIAREP VOLPILIERE; Lot 3: Modernes revêtements; Lot 4: Ateliers Birri; Lot 5: IDEX; Lot 6: Multitec; Lot 7: Niscayah (anciennement Sécuritas Systems); Lot 8: Bertello; Lot 9: Thyssen Krupp; Lot 10: Deny Fontaine
- Conducteur d'opération: DDE 13
- Principaux prestataires: GLI (AMO sûreté), Ouest Coordination (CSPS, OPC), Apave (BCT)

Nouveaux concepts

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES POUR MINEURS (EPM)

- Quiévreachain (Nord - 59) → Chauconin (Seine-et-Marne - 77) 
 → Meyzieu (Rhône - 69) → Lavour (Tarn - 81) → Porcheville (Yvelines - 78) 
 → Orvault (Loire-Atlantique - 44) → Marseille (Bouches-du-Rhône - 13)

Construction de 7 établissements pénitentiaires pour mineurs en conception-réalisation

Initié par la loi d'orientation et de programmation pour la Justice de septembre 2002, le concept des établissements pour mineurs a pour objectif de concilier sanction et action éducative à l'attention des mineurs incarcérés. De faible capacité (60 mineurs par établissement), les EPM sont conçus pour donner aux détenus de 13 à 18 ans un espace et un temps adaptés à leur éducation, préalable nécessaire à leur insertion.

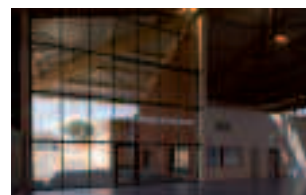
La construction des sept établissements a été divisée en deux lots géographiques. En octobre 2004, deux marchés de conception-réalisation ont été notifiés. Le choix des projets architecturaux et le déroulement des études ont permis de traduire la dimension éducative et le suivi individualisé du programme, notamment au travers de l'organisation des établissements en différents pôles (éducatif, sportif, santé). L'optimisation des conditions de détention et de travail pour le personnel a constitué une forte préconisation, prise en compte par les concepteurs du projet EPM. Il en a été de même pour la recherche d'amélioration en matière de luminosité, d'acoustique, de confort thermique et d'accessibilité aux handicapés, qu'ils soient détenus ou visiteurs.

Le suivi, le pilotage des premières livraisons et le suivi de la période de garantie de parfait achèvement ont constitué le cœur de l'activité 2008 sur ce programme.

Sur le site de Porcheville, les travaux de réalisation qui avaient débuté mi-2006 se sont achevés en février 2008. Le mois de juillet 2008 a également vu la réception de l'établissement de Meaux-Chauconin commencé début 2007.

La période de garantie de parfait achèvement a été prolongée sur les cinq sites réceptionnés en 2007 (Lavour, Meyzieu, Quiévreachain, Orvault et Marseille) et a débuté sur les sites de Porcheville et de Chauconin-Neufmontiers.

Les deux dernières livraisons pour un concept pénitentiaire sans précédent en France



CALENDRIER

- **Novembre 2002** : annonce du concept par le garde des Sceaux, ministre de la Justice
- **2003** : lancement des études de faisabilité, appel à candidatures, choix définitif et annonces des terrains d'implantation
- **2004** : lancement des appels d'offre, études d'impact et dossiers d'enquête publique, notification des marchés de conception-réalisation, démarrage des études de conception
- **2005** : mise au point des dossiers de permis de construire, démarrage des travaux
- **13 Avril 2007** : remise des clés de l'établissement de Lavour
- **20 Avril 2007** : remise des clés de l'établissement de Meyzieu
- **23 Mai 2007** : remise des clés de l'établissement de Quiévreachain
- **2 Juillet 2007** : remise des clés de l'établissement de Marseille
- **5 Novembre 2007** : remise des clés de l'établissement d'Orvault
- **21 février 2008** : remise des clés de l'établissement de Porcheville
- **21 juillet 2008** : remise des clés de l'établissement de Chauconin-Neufmontiers

CHIFFRES CLÉS

- 60 places par établissement (420 places au total)
- Marché 1 : 6 860 m² par site (3 sites)
- Marché 2 : 5 402 m² par site (4 sites)
- CFE global : 110,6 M€

PARTENAIRES

- **Marché 1**
Pierre Vurpas, architecte
Dumez, entreprise
- **Marché 2**
Adrien Fainsilber, architecte
Léon Grosse, entreprise

Nouveaux concepts

QUARTIER COURTES PEINES DE SEYSSES → Haute-Garonne (31)

Construction d'un nouveau quartier à l'extérieur de la maison d'arrêt de Seysses



Un établissement pilote

Le quartier pour courtes peines relève d'un nouveau concept. Il vise à :

- garantir l'exécution des courtes peines d'emprisonnement dans une structure adaptée,
- prévenir la récidive par la mise en œuvre de programmes de réinsertion.

Destiné aux détenus condamnés à de faibles peines d'emprisonnement, et sur la base d'une démarche volontaire de leur part, le quartier courtes peines offre une alternative à l'incarcération en maison d'arrêt.

Etablissement pilote, le quartier courtes peines de Seysses, a été implanté sur le site de la maison d'arrêt de Seysses, à laquelle il sera rattaché.

Les travaux engagés en 2008 s'achèvent début 2009.



CALENDRIER

- **Juillet 2005** : lancement du concours d'architecture
- **Avril 2006** : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- **Février 2008** : notification du marché de travaux
- **2^e trimestre 2009** : mise en service

CHIFFRES CLÉS

- 60 places
- 1 300 m² SU
- 6,47 M€

PARTENAIRES

- Groupement Basalt Architecture / SCOP'ING, maître d'œuvre
- Bourdarios, entreprise
- Qualiconsult, bureau de contrôle
- Elyfec, CSPS

Nouveaux concepts

QUARTIER COURTES PEINES DE FLEURY-MÉROGIS

→ Essonne (91)

Construction d'un quartier courtes peines à proximité de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

Le QCP de Fleury-Mérogis, avec une capacité double des deux autres QCP, fait partie des trois premiers pilotes qui doivent être mis en service courant 2009 et en 2010.

L'année 2008 a été consacrée à la consultation des entreprises et devrait permettre la conclusion du marché de travaux en 2009.



Proposer une alternative à la maison d'arrêt

CALENDRIER

- **Mars 2006** : notification marché MOE
- **Mars 2008** : lancement consultation entreprises
- **Mai 2009** : démarrage travaux
- **Octobre 2010** : mise en service

CHIFFRES CLÉS

- 120 places
- 3 500 m²
- 9,17 M€

PARTENAIRES

- DDE de l'Essonne, conducteur d'opération
- COTEBA DEVELOPPEMENT, assistant à maîtrise d'ouvrage
- Maîtrise d'œuvre : Atelier d'architecture Ph.Ch. Dubois, architecte mandataire et BETCI, BET associé

QUARTIER COURTES PEINES DE NANTES → Loire-Atlantique (44)

Construction d'un QCP en PPP à proximité de la future maison d'arrêt de Nantes

Le QCP de Nantes sera réalisé avec la nouvelle maison d'arrêt de Nantes dans le cadre du troisième lot d'établissements pénitentiaires réalisé en partenariat public-privé.

En parallèle de la conclusion du contrat de partenariat, l'année 2008 a permis la finalisation des études de conception.

Suite à l'obtention du permis de construire le 22 juillet 2008, le chantier a démarré le 28 juillet 2008. Suite à la découverte d'engins pyrotechniques sur le site en septembre 2008, le chantier est suspendu pour permettre les opérations de dépollution sur le site.



CALENDRIER

- **Décembre 2007** : attribution du contrat de partenariat
- **22 juillet 2008** : obtention du PC
- **28 juillet 2008** : démarrage du chantier
- **À partir de septembre 2008** : arrêt de chantier pour dépollution pyrotechnique
- **Prise de possession théorique** : en fonction des délais de dépollution du site

CHIFFRES CLÉS

- 60 places
- 1 329 m²
- 68 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Nantes (MA+QCP)

PARTENAIRES

- Théia, Société de projet
- Synthèse Architecture / Alain Derbesse Architecture, Architecte / maître d'œuvre
- Bouygues Construction, Entreprise
- IOSIS Conseil, AMO
- Cabinet Latournerie Wolfrom et Associés
- Royal Bank of Scotland, Dexia Crédit Local, SEIEF, Y Ingénierie, Egis Aménagement, Exprimm, Idex, Sogeres, Preface

Nouveaux concepts

3 QUARTIERS DE SEMI-LIBERTÉ (QSL) D'AIX-LUYNES BORDEAUX-GRADIGNAN ET AVIGNON-LE-PONTET

- Aix-Luynes (Bouches-du-Rhône - 13) QSL/CPA
- Bordeaux-Gradignan (Gironde - 33) QSL/CPA
- Avignon-le-Pontet (Vaucluse - 84) QSL

Programme de réalisation de trois quartiers de semi-liberté, dont deux compatibles avec le concept de centres pour peines aménagées (CPA)

Les quartiers de semi-liberté (QSL), à la différence des centres de semi-liberté (CSL), ont pour caractéristique d'être situés à proximité d'un établissement pénitentiaire principal existant, dont ils utilisent les fonctions logistiques et administratives. Ce type de structure permet au juge d'application des peines (JAP) de fixer des modalités de détention autorisant le détenu à exercer pendant la journée une activité professionnelle, et à suivre une formation ou à bénéficier d'un traitement médical en dehors de l'établissement pénitentiaire.

À l'issue du concours d'architecture organisé en 2005, a été retenu un projet à l'écriture architecturale simple et sobre proposant une organisation en U autour d'une cour centrale qui facilite le fonctionnement et le contrôle visuel du site et de ses accès. Les dispositifs de sûreté sont limités, constitués principalement d'une enceinte grillagée et du contrôle de tous les accès depuis le poste d'entrée principal. Suspendu en mai 2007,

le projet a été relancé début 2008 pour aboutir en mars 2009 à la validation des dossiers de consultation des entreprises.



Adapter les structures pour une meilleure réinsertion

CALENDRIER

- **Novembre 2005**: choix du maître d'œuvre
- **Mars 2006**: démarrage des études de conception
- **Mai 2007**: validation de l'APD
- **Fin 2007**: obtention des permis de construire
- **2^e trimestre 2009**: lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux
- **3^e trimestre 2009**: notification des marchés travaux
- **3^e trimestre 2010**: mise en service

CHIFFRES CLÉS

- 215 places de détention
- 3 183,7 m² SU au total
- QSL Avignon-le-Pontet (84): 51 places - 821,9 m² SU
- QSL/CAP Bordeaux-Gradignan (33): 82 places - 1 180,9 m² SU
- QSL/CAP Aix-Luynes (13): 82 places - 1 180,9 m² SU
- 15,6 M€

PARTENAIRES

- Chabal Architectes
- Betrec IG, BET Structure/VRD
- CET, BET Fluides
- Bureau Forgue, Economiste
- DDE 13 / DDE 33 / DDE 84, Conduite d'opération

Grandes rénovations

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS → Essonne (91)

**LIVRÉ
2008**

Rénovation et restructuration de la maison d'arrêt des hommes, de la maison d'arrêt des femmes et du centre des jeunes détenus

Quarante ans après sa mise en service, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.

Ce programme a pour principaux objectifs la réfection tous corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs, intégrant les objectifs fixés dans les programmes de constructions neuves type P4000, tant en terme technique que sécuritaire, et la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention, et à l'accueil des familles.

L'année 2008 a vu une première étape majeure de sa transformation avec la livraison du premier des cinq bâtiments d'hébergement rénové de la maison d'arrêt des hommes. Le projet de rénovation architecturale rompt l'uniformité de l'architecture existante en introduisant de la variation dans le traitement des façades (gainées de façades colorées, panneaux d'allèges).

3 autres points ont également marqué l'année 2008 :

- l'achèvement des travaux de VRD généraux et de rénovation de la production calorifique avec changement d'énergie,
- la reprise du dossier de consultation du marché de travaux de rénovation et d'extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes suite à une procédure infructueuse,
- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de 5 cuisines relais en liaison froide et le lancement des études correspondantes.

Le point fort de cette opération est la réalisation des travaux de rénovation lourde en site occupé, sans baisser la capacité de l'établissement, et en maintenant les conditions d'exploitation (visites familles, activités détenus, sûreté pénitentiaire,...).



Rénover la plus grande prison d'Europe sous contraintes d'exploitation



PARTENAIRES

- DDE de l'Essonne, conducteur d'opération
- COTÉBA DEVELOPPEMENT, assistant à maîtrise d'ouvrage
- **Sept maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes :**
 - Maîtrise d'œuvre n°1 :** Installations électriques primaires: SECHAUD & METZ
 - Maîtrise d'œuvre n°2 :** Réfection des voiries et réseaux divers: JACOBS
 - Maîtrise d'œuvre n°3 :** Rénovation des bâtiments hébergement: IOSIS Bâtiments / SAREA
 - Maîtrise d'œuvre n°4 :** Rénovation/Extension des bâtiments A, B et C: IMHOLZ / Th. BEAULIEU / BEAULIEU Ingénierie
 - Maîtrise d'œuvre n°5 :** Construction de bâtiments d'accueil des familles: BNR / DUCROUX / INGESP'I / Ateliers des Constructions / COMPLEMENTERRE / ATPI
 - Maîtrise d'œuvre n°6 :** Rénovation du mess du personnel: ARWYTEC / BEGUIN-MACCHINI / SERGEC
 - Maîtrise d'œuvre n°7 :** Aménagement des cuisines relais: ARODIE DAMIAN / BETOM / BETR
- **Entreprise(s) :**
 - Maîtrise d'œuvre n°1 :** groupement SEEE / VD Sytélec
 - Maîtrise d'œuvre n°2 :** VRD préliminaires: lots séparés – SACER / LESENS / LACHAUX
 - VRD généraux - séquence 1: groupement STRF / EMULITHE / Les Pavés de Montrouge / FORCLUM / Ets DOYEN & Fils
 - Réfection production calorifique: ICE
 - Maîtrise d'œuvre n°3 :** remise en état a minima de 350 cellules insalubres: lots séparés – SNADEC / VALLEE / FOULLIOUZE
 - Rénovation des hébergements et ateliers - séquence 1: HERVE
 - Maîtrise d'œuvre n°4 :** non désignée
 - Maîtrise d'œuvre n°5 :** lots séparés: BOYER / SPE / Atelier Bois / SAM+ / AZOBOIS / BONNARDEL / SAGA / CEGELEC / INTERELEC / LIVET
 - Maîtrise d'œuvre n°6 :** lots séparés: SNEF / ALBOUW-PANTZ / TEBA / SAM+ / BONNARDEL / RENE CLERC / LIVET / FORCLUM / CLIMAREX ATCC / THERMOSANI / THYSSSEN KRUPP / RAGUENEAU
 - Maîtrise d'œuvre n°7 :** non désignée

CALENDRIER

- Réfection des réseaux électriques primaires: **finie en mars 2005**
- Remise en état a minima de 350 cellules: **livraison en mai 2006**
- Construction de 3 bâtiments accueil familles: **livraison de mai à septembre 2006**
- Rénovation mess du personnel: **livraison en mai 2006**
- Rénovation 5 tripales maison d'arrêt des hommes: **livraisons successives de 2008 à 2014**
- **Octobre 2008 :** remise des clés de la Tripale D2 et inauguration par Rachida DATI, garde des Sceaux, ministre de la Justice
- Rénovation extension bâtiments centraux maison d'arrêt hommes: **livraison en 2012**
- Aménagement de cinq cuisines relais: **livraisons successives de 2011 à 2012**
- Rénovation maison d'arrêt des femmes: **livraison en 2016**
- Rénovation centre des jeunes détenus: **livraison en 2017**

CHIFFRES CLÉS

- Hébergements en maison d'arrêt hommes: 2 784 places
- Hébergements en quartier centre de détention: 503 places
- Hébergements en maison d'arrêt femmes: 221 places
- Hébergements en quartier mineurs: 66 places
- Total capacité théorique future: 3 574 places
- 170 000 m²
- 401 M€



Grandes rénovations

MAISON D'ARRÊT DE PARIS - LA SANTÉ → Paris (75)

Réhabilitation de l'établissement en contrat de partenariat

Inaugurée en 1867, la maison d'arrêt de Paris - La Santé est dans un état de dégradation avancée et ne répond plus aux exigences fonctionnelles modernes.

L'APIJ a été mandatée par le ministère de la Justice par convention de mandat le 8 décembre 2005 pour conduire l'opération de restructuration de la maison d'arrêt de la Santé en partenariat public-privé. Celui-ci doit porter sur le financement, la conception et la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation de la maison d'arrêt, l'exploitation maintenance de l'établissement pénitentiaire et des prestations de services.

Le dialogue compétitif lancé en août 2007, en partenariat étroit avec l'Administration Pénitentiaire et les utilisateurs de la maison d'arrêt actuelle, mais également les services du ministère de la Culture (SDAP et DRAC) et de la préfecture, a été suspendu dans l'attente des analyses de la revue générale des politiques publiques et de ses conclusions.

Rénover un établissement vétuste au cœur de la capitale



CALENDRIER

- **20 décembre 2006** : lancement de l'AAPC pour la consultation des groupements
- **Août 2007** : démarrage du dialogue et envoi du DCE aux candidats admis au dialogue
- **Fin 2007** : suspension du dialogue compétitif

CHIFFRES CLÉS

- Capacité totale de 1 300 places
 - 1 quartier des hommes de 1 125 places
 - 1 quartier d'accueil des nouveaux arrivants de 60 places
 - 1 quartier des détenus particuliers de 15 places
 - 1 quartier de semi-liberté de 100 places
- Hors capacité :
 - 1 quartier d'isolement de 11 places
 - 1 quartier disciplinaire de 19 places
- 23 000 m²

PARTENAIRES

- AMO juridique et financier : Dexia-Ashurst
- AMO technique : Algoé
- Ministère de la Culture : DRAC et SDAP
- Préfecture de Paris : DULE

Grandes rénovations

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE-LES BAUMETTES

→ Bouches-du-Rhône (13)

Rénovation et restructuration du centre pénitentiaire

À l'occasion de sa visite de l'établissement au cours de l'été 2008, Madame DATI, garde des Sceaux a annoncé la refonte globale du programme de rénovation initié en 2000, proposée par la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et l'APIJ.

Ce programme visait un double objectif de remise à niveau technique et technologique des bâtiments, et d'apports d'améliorations fonctionnelles et sécuritaires, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en détention et de l'accueil des visiteurs, et des conditions de travail du personnel.

Initié il y a plusieurs années, le programme précédent de rénovation est apparu mal adapté et le résultat aléatoire.

De fortes incertitudes pesaient en effet sur le bon aboutissement de l'opération de rénovation, découlant des risques non maîtrisés à ce jour et liés :

- d'une part aux conditions de réalisation du phasage physique de l'opération, dont la faisabilité globale n'était pas avérée dans l'économie du budget arrêté, tant au regard des possibilités d'absorption provisoire par le parc existant de la DISP nécessaire aux opérations tiroirs, qu'au regard de la maîtrise technique et économique des travaux en site occupé.
- d'autre part à la conviction de l'administration pénitentiaire que le résultat présenterait de trop lourdes divergences avec les programmes contemporains en cohérence avec ses orientations actuelles pour le respect des règles pénitentiaires européennes.

Les études de reconstruction, sur site et hors site, sont engagées avec l'objectif de reconduire la capacité actuelle de l'établissement existant, dans le cadre des orientations de la révision générale des politiques publiques, et au même horizon (2015) que l'opération de rénovation initiale.



Une rénovation lourde sous contraintes d'exploitation



CALENDRIER

- **2008** : décision de remise à plat du programme de l'opération
- **2009** : études de faisabilité sur les sites pressentis
- **2015** : maintien de l'objectif de livraison des constructions neuves

CHIFFRES CLÉS

- Hébergements en maison d'arrêt des hommes :
1 150 places
- Hébergements en centre pénitentiaire des femmes :
150 places
- Total capacité théorique future :
1 300 places

L'AGENCE gBre

Gestion des ressources humaines	□	51
Gestion du budget et de la logistique	□	52
Action des services d'appui	□	52

Gestion des ressources humaines

Emplois et effectifs – données globales

Les effectifs budgétaires de l'Agence 2008 sont restés fixés à 85 emplois budgétaires comme en 2007.

L'Agence a assuré la gestion des 15 emplois budgétaires propres à l'EPPJP.

Dans le respect de ces plafonds, l'Agence a employé sur l'ensemble de l'année, au titre de la gestion commune Agence/EPPJP, 129 agents, dont :

- 112 agents sur emplois budgétaires,
- 14 agents sur crédits,
- 3 stagiaires.

Les effectifs permanents sont passés de 88 en décembre 2007 (dont 11 à l'EPPJP) à 91 en décembre 2008 (dont 7 à l'EPPJP) soit 92 ETPT (équivalent temps plein travaillé) pour les deux établissements.

Flux gérés

En 2008, l'Agence a recruté 32 personnes :

- 21 agents permanents,
- 11 agents non permanents.

27 personnes ont quitté l'établissement :

- 18 agents permanents,
- 9 agents non permanents.

Formation continue

En 2008, l'Agence a professionnalisé son offre de formation, en écho aux orientations de développement de compétences dans le domaine de la valorisation du patrimoine, du développement durable et de la diffusion en interne de son expertise en matière de partenariats public-privé.

Les dépenses au titre de la formation sont passées de 69 000 € HT en 2007 à 84 000 € HT en 2008 (hors coûts salariaux correspondant aux jours de formation).

- 37 organismes ou intervenants extérieurs ont été sollicités,
- 83 sessions de formation ont été organisées (52 individuelles et 31 collectives) sur 58 thèmes différents, 90 agents différents ayant bénéficié d'une ou plusieurs de ces sessions,
- 407 jours de formation au total, 299 pour les formations collectives et 108 pour les formations individuelles,
- 4,6 jours de formation par agent et par an en moyenne (effectif moyen 2008 : 91,2),
- 1,6 % de la masse salariale versé aux organismes de formation,
- les formations réalisées à titre gratuit représentent 33 % du nombre total des journées de formation.

Un accent particulier a été mis sur les formations collectives et le partage des connaissances. À ce titre, 15 agents sont intervenus en interne.

LES FORMATIONS COLLECTIVES EN 2008

Formations en interne :

- réforme de la carte judiciaire,
- information sur les innovations du programme du TGI de Paris,
- information du service juridique et des marchés sur la computation des seuils (2 sessions),
- prise en main du portail pr@tic (7 sessions),
- formation PPP (2 sessions),
- stage de prise de poste (3 sessions).

Formations externes :

- formation comité d'hygiène et de sécurité,
- initiation à la démarche haute qualité environnementale (2 sessions),
- valoriser son patrimoine immobilier,
- présentation par France Domaine de ses procédures de cession (2 sessions),
- présentation de l'organisation pénitentiaire (2 sessions),
- formation PPP (2 sessions),
- formation *Business object* (2 sessions).

Visites de sites :

- maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (2 visites),
- palais de justice de Melun.

En 2008, l'Agence a également mis en œuvre le principe de « formation professionnelle tout au long de la vie » contenu dans la loi de modernisation n° 2007-148 du 2 février 2007 et ses décrets d'application (n° 2007-1470 du 15 octobre et n° 2007-1942 du 26 décembre 2007). Le droit individuel à la formation a été instauré et une communication faite aux agents. Un plan de formation refondé a vu le jour, après discussion au sein des instances représentatives du personnel. L'entretien portant sur la formation, initialement inclus dans l'entretien annuel d'évaluation, fait désormais l'objet d'un document spécifique.

Instances paritaires

Les représentants du personnel et de l'administration de l'Agence et de l'EPPJP se sont réunis 6 fois en 2008, à l'occasion de réunions d'information et d'échange ou de convocation du comité technique paritaire et du comité d'hygiène et sécurité. Les questions traitées concernaient la formation professionnelle (réforme du dispositif et plan de formation), la gestion de la journée de solidarité, le budget des 2 établissements, la mise en place du Chèque Emploi Service Universel pour la garde d'enfants (CESU), de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, le suivi du document unique, des informations relatives à l'organisation interne, à l'avancement des dossiers en cours (recrutements, cadre de gestion...).

Gestion du budget et de la logistique

Principaux chiffres de la gestion 2008

L'Agence a disposé, pour sa propre gestion, en 2008, d'un budget de fonctionnement de 8 896 974 euros HT, soit 10 640 780,90 euros TTC (montant après décision modificative n° 1). Elle a consommé les autorisations de dépenses à hauteur de 90,75 %, soit au total 8 074 208,68 euros HT (9 656 753,58 euros TTC). Elle a en outre géré les moyens de fonctionnement de l'Etablissement public du palais de justice de Paris, en application de la convention de gestion passée entre les deux établissements, pour un montant de 1 357 471,22 euros HT (1 623 535,58 euros TTC). L'ensemble de la gestion commune assurée a représenté en 2008 un total de 9 431 679,90 euros HT (11 280 289,16 euros TTC) mandatés sur un budget commun de 11 019 981 euros HT, soit 13 179 897,28 euros TTC.

Les éléments clés de la gestion 2008

- 2008 est la première année pleine de mise en œuvre du nouveau bail de l'Agence, qui a permis des économies substantielles du fait de la réduction des surfaces louées et de la baisse du prix du m² loué.
- La mise à niveau des licences et des matériels informatiques s'est poursuivie avec le renouvellement physique du parc des imprimantes et photocopieurs en réseau au profit d'appareils multifonctions (impression – photocopie – scan) et de la moitié du parc informatique.
- À noter également dans le domaine informatique le changement du serveur mails désormais inséré dans la boucle réseau privé virtuel Justice (RPVJ).
- Suite à une mise en concurrence qui a abouti fin 2007, un nouvel autocommutateur a été installé en remplacement de l'ancien matériel obsolète, assurant ainsi à l'Agence un bon niveau de sécurité et de qualité à ses communications téléphoniques à partir d'appareils fixes.
- En matière de téléphonie de nouveaux marchés ont également été signés pour les communications fixes et réseau.
- En ce qui concerne les locaux de l'Agence deux opérations significatives méritent d'être signalées : la rénovation et l'équipement de la salle du conseil située au 2^e étage ainsi que la mise en œuvre d'une première tranche de sécurisation des accès des bureaux par clés électroniques.

Du côté des recettes, il est à noter que, comme les deux années précédentes, la subvention de l'Etat a fait l'objet d'une mise en réserve importante (146 533 euros TTC). Le détail du budget de fonctionnement et des conditions de son exécution est présenté dans le rapport financier (dernière partie du rapport d'activité).

Action des services d'appui

Service du contrôle de gestion et du financement des opérations

En 2008, le service du contrôle de gestion a renforcé son action dans le domaine de l'expertise et de la production d'outils au service des équipes de projet. Son effectif a été renforcé à cet effet par le recrutement d'un cadre, qui assiste le chef du service dans ce champ.



Le service a notamment produit :

- un outil d'évaluation du plan de charge des équipes de projet,
- un outil de calcul du coût de référence d'un projet immobilier judiciaire.

Cet outil a servi à chiffrer, en coût d'objectif, le programme des nouvelles opérations judiciaires confiées à l'Agence lors du conseil d'administration du 9 décembre 2008.

Il a préparé les bases d'un outil de production d'un planning type de réalisation d'un palais de justice et a travaillé, avec les équipes de projet, à la modélisation de scénarios comparatifs pour la réalisation de projets en maîtrise d'ouvrage publique et en partenariat public-privé.

Le service a revu la maquette de présentation des études préalables figurant dans le tableau de bord immobilier des opérations de l'Agence, produit désormais chaque mois. Il a produit le cahier spécifique de ce tableau consacré aux opérations de valorisation.

Le service a aussi préparé un guide des procédures de gestion financière des opérations, qui est en cours de validation et sera diffusé aux équipes de projet en 2009.

Le service a enfin affiné le suivi de la trésorerie des opérations et fourni aux directions ministérielles et au contrôle général, à l'occasion de chaque demande d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, un état précis justifiant les besoins des opérations concernées pour les mois à venir.



Service juridique et des marchés

En 2008, le service juridique et des marchés a rédigé et diffusé plusieurs notes de principe sur les modifications réglementaires intervenues en matière de partenariat public-privé et dans le champ du Code des marchés publics. Il fournit des notes d'interprétation de certains articles et notamment celui sur la computation des seuils. À la fin de l'année, il a suivi les dernières modifications du même code et produit à l'intention des équipes de projet des fiches de suivi des modifications.

Le service s'est fortement investi dans la rédaction des pièces administratives d'un accord cadre. Ce contrat innovant, qui sera le premier lancé par l'Agence, devrait être notifié dans le courant du premier semestre 2009 ; il permettra aux équipes de projet de disposer plus rapidement de prestataires pour effectuer certains diagnostics techniques préalables.

Dans un souci de rationalisation et de simplification, le service a également établi des documents types, en cours de validation, destinés à la passation des marchés conclus selon des procédures adaptées.

Parallèlement, le service s'est attaché à améliorer son rôle de conseil auprès des équipes de projet, en veillant à privilégier la rapidité des réponses et leur caractère opérationnel.

C'est ainsi qu'il a été associé à la préparation et à la notification de 39 marchés et de 15 avenants et a assuré la dématérialisation de 57 procédures sur sa plateforme électronique.

Le service est également chargé du suivi des litiges et des dossiers contentieux. À cette fin, il s'informe de l'évolution de chaque affaire, analyse les arguments des parties adverses, conseille sa hiérarchie, puis met en œuvre les décisions de la direction générale, directement ou via ses Conseils. Au 31 décembre 2008, le service juridique et des marchés suivait 6 expertises et 17 instances contentieuses en cours devant les tribunaux.

Service foncier et de l'urbanisme

Le service foncier et urbanisme est constitué d'une chef de service, d'une chargée de mission et d'une secrétaire-assistante. Son activité en 2008 s'est orientée autour de quatre axes principaux : la poursuite de l'acquisition de terrains, la gestion des contentieux d'expropriation et d'urbanisme, le conseil en urbanisme et le pilotage de la démarche de valorisation des établissements pénitentiaires fermés, avant leur cession.

Les emprises foncières du centre de détention de Réau et du centre pénitentiaire d'Ajaccio (Sarrola-Carcopino) ont été acquises au cours de cette année par voie d'expropriation.

La procédure de fixation judiciaire des indemnités d'expropriation pour le centre pénitentiaire de Coulaines est clôturée.

Le service a également assisté les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) dans la recherche et l'acquisition foncière pour un programme de 8 nouveaux établissements jusqu'à l'abandon de ce projet.

Dans le cadre des « nouveaux concepts » issus de la LOPJ, le SFU a été missionné pour de nouvelles recherches de terrains sur Grasse, Valence et Strasbourg pour l'implantation de quartiers pour courtes peines (QCP).

Fin 2008, l'Agence s'est vu confier les études nécessaires au choix des terrains et à la conduite des procédures foncières et d'urbanisme pour huit nouveaux sites pénitentiaires, identifiés comme prioritaires par le ministère de la Justice : Loon-Plage ; Beauvais ; Orléans ; Issenheim ; Limoges ; Valence ; Faa'a ; Nouméa et un site en région Ile-de-France.

En matière d'immobilier judiciaire, le service a collaboré avec l'équipe de projet à la recherche de sites pour l'implantation du TGI Nord-Isère.

Centre de ressources archives-documentation

Le centre de ressources archives-documentation joue un rôle important auprès des équipes de projet, qu'il aide à organiser le traitement en vue de la conservation provisoire et définitive des nombreux documents qu'elle manipule, au titre notamment des marchés passés pour la réalisation des opérations. Au titre de cette gestion, 180 cartons ont été versés au service des archives du ministère de la Justice, 60 cartons conservés à titre provisoire à l'Agence ont été communiqués aux équipes et services, 15 m³ de documents confidentiels éliminés de manière sécurisée puis recyclés.

Au titre de la documentation, le centre a effectué de nombreuses recherches, dont des recherches historiques dans le cadre des opérations de valorisation. Il a rouvert un centre de documentation. Il reçoit des étudiants et des chercheurs, qui s'intéressent aux bâtiments judiciaires et pénitentiaires. Le service a aussi pris en charge en 2008 le classement et l'indexation de l'important fonds photographique de l'Agence.

RAPPORT financier

Données relatives à la gestion des opérations	□ 55
Données relatives au budget de fonctionnement	□ 59

Données relatives à la gestion des opérations

BILAN D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS JUDICIAIRES ET PÉNITENTIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

	Montant convention (A)	AE attribuées par le ministère (B)	% B/A	Engagement des AE au niveau de l'Agence (C)	% C/B	Crédits de paiement versés par le ministère (D)	% D/A	Paielements effectués par l'Agence (E)	% E/D	Taux d'exécution de la convention fin 2008 : % E/A
CMSJ-02-01	323 556 694,88 €	325 561 441,06 €	100,62 %	258 980 306,32 €	79,55 %	245 367 825,15 €	75,83 %	240 792 502,46 €	98,14 %	74,42 %
CMSJ-02-02	172 138 877,21 €	176 473 000,00 €	102,52 %	81 486 710,91 €	46,18 %	41 803 167,62 €	24,28 %	38 539 618,65 €	92,19 %	22,39 %
EPSJ-02-01	7 481 149,16 €	9 541 716,46 €	127,54 %	5 907 384,74 €	61,91 %	4 391 536,96 €	58,70 %	3 996 117,05 €	91,00 %	53,42 %
PM0A-SJ	89 341 628,43 €	26 906 628,65 €	30,12 %	1 217 588,20 €	4,53 %	100 000,00 €	0,11 %	4 689,74 €	4,69 %	0,01 %
CMAP-02-01	263 710 655,81 €	263 692 510,24 €	99,99 %	247 861 279,65 €	94,00 %	246 456 633,96 €	93,46 %	245 495 924,56 €	99,61 %	93,09 %
CMAP-02-02	538 274 735,37 €	538 274 735,37 €	100,00 %	280 480 070,85 €	52,11 %	117 541 000,00 €	21,84 %	110 134 382,89 €	93,70 %	20,46 %
CMAP-02-03	122 225 764,20 €	122 225 764,20 €	100,00 %	112 722 299,93 €	92,22 %	106 842 260,00 €	87,41 %	105 152 539,55 €	98,42 %	86,03 %
CMAP-03-01	110 600 000,00 €	110 600 000,00 €	100,00 %	108 011 181,84 €	97,66 %	105 790 938,01 €	95,65 %	102 758 506,95 €	97,13 %	92,91 %
CMAP-03-02	358 376 000,00 €	358 376 000,00 €	100,00 %	220 461 409,99 €	61,52 %	187 331 248,18 €	52,27 %	177 331 113,28 €	94,66 %	49,48 %
CMAP-03-03	15 600 000,00 €	15 600 000,00 €	100,00 %	2 581 792,67 €	16,55 %	1 900 000,00 €	12,18 %	1 281 750,81 €	67,46 %	8,22 %
EPAP-02-01	10 375 942,93 €	9 834 945,92 €	94,79 %	7 695 120,73 €	78,24 %	6 597 336,28 €	63,58 %	5 340 922,99 €	80,96 %	51,47 %
PPP	16 350 000,00 €	16 350 000,00 €	100,00 %	15 662 600,20 €	95,80 %	12 960 000,00 €	79,27 %	12 936 399,82 €	99,82 %	79,12 %
PPP La Santé	3 320 000,00 €	3 320 000,00 €	100,00 %	1 549 500,00 €	46,67 %	1 630 000,00 €	49,10 %	949 820,04 €	0,00 %	28,61 %
CLOPSI Rodez	19 102 722,00 €	19 102 722,00 €	100,00 %	2 817 150,75 €	14,75 %	1 416 910,00 €	7,42 %	752 136,35 €	0,00 %	3,94 %
PM0A-AP	2 400 000,00 €	400 000,00 €	16,67 %	111 000,00 €	27,75 %	200 000,00 €	8,33 %	0,00 €	0,00 %	0,00 %
CG DPJJ PPP	650 000,00 €	650 000,00 €	100,00 %	155 886,20 €	23,98 %	60 000,00 €	9,23 %	109 371,13 €	0,00 %	16,83 %
TOTAL	2 053 504 169,99 €	1 996 909 463,90 €	97,24 %	1 347 701 282,98 €	67,49 %	1 080 388 856,16 €	52,61 %	1 045 575 796,27 €	96,78 %	50,92 %

Précisions pour bien lire le tableau:

- Montant convention : résulte du dernier CA de l'Agence (9 décembre 2008)
- AE attribuées par le ministère : données à jour au 31 décembre 2008
- EJP : source Sirepa/BO Agence au 31 décembre 2008
- Crédits de paiement versés par le ministère : situation au 31 décembre 2008
- Paiements effectués par l'Agence : source Sirepa/BP Agence au 31 décembre 2008
- En bleu : conventions dont le montant a baissé en 2008 (arrêt d'opérations)

Montant des commandes passées à l'Agence, évolution sur les trois derniers exercices

	2006	2007	2008
Conventions judiciaires	856 046 781 €	917 626 780 €	593 168 350 €
Conventions pénitentiaires	1 425 377 098 €	1 431 536 967 €	1 460 335 820 €
TOTAL	2 281 423 879 €	2 349 163 747 €	2 053 504 170 €

Commentaires:

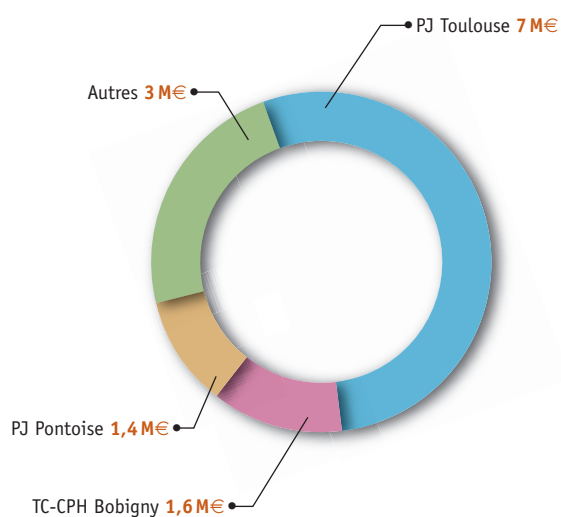
Dans le champ judiciaire, des opérations en mandat ont été arrêtées, entraînant une baisse significative en 2008 du montant des conventions. Les nouvelles opérations confiées à l'Agence sont en études préalables et ne compensent pas à ce stade les retraits d'opérations.

Taux d'exécution des conventions par le ministère de la Justice et par l'Agence

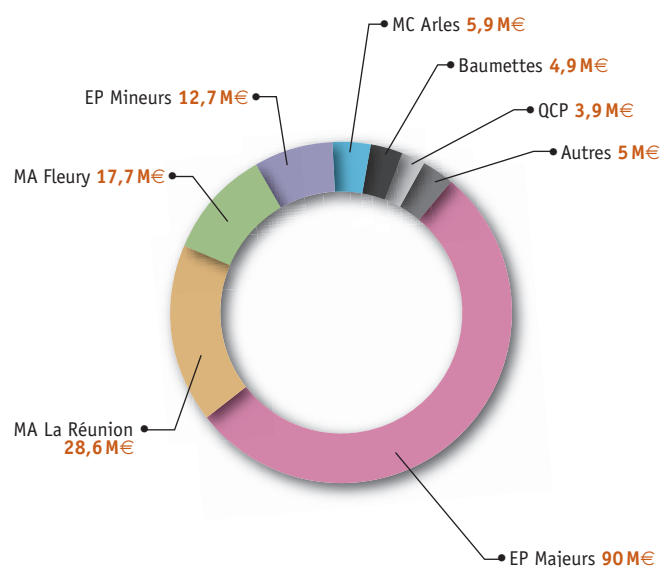
	2006	2007	2008
Taux d'exécution par des AE déléguées par le ministère	84,74 %	83,67 %	97,24 %
Taux de consommation de ces AE par l'Agence	62,58 %	64,54 %	67,49 %
Taux d'exécution des conventions par des CP délégués par le ministère	28,18 %	37,05 %	52,61 %
Taux d'exécution des conventions par l'Agence à partir des CP délégués par le ministère de la Justice	27,54 %	36,79 %	50,92 %

DÉPENSES DE L'EXERCICE 2008 ET RÉPARTITION PAR OPÉRATION

Domaine judiciaire (13 M€)

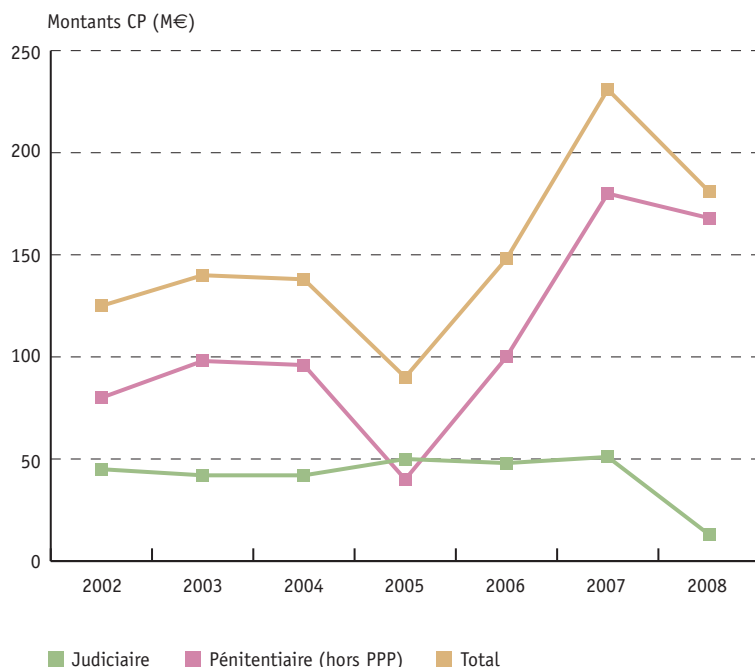


Domaine pénitentiaire (168 M€)



DONNÉES ET PERSPECTIVES PLURIANNUELLES (HORS PPP)

Courbes pluriannuelles des dépenses des opérations de l'APIJ (hors foncier – subventions aux collectivités locales)



Les programmes pénitentiaires représentent au fil des ans une part majoritaire des commandes passées à l'Agence. Après la fin du programme 4 000, qui a généré en 2005 un « creux » dans les dépenses, en attendant la montée en charge des nouveaux programmes de la LOPJ, les dépenses ont crû régulièrement.

À partir de 2008, les opérations étant majoritairement gérées en partenariats public-privé, avec des dépenses budgétaires imputées au niveau du ministère, les dépenses directement payées par l'Agence vont baisser, même si l'Agence a la responsabilité de la préparation et de la gestion des contrats pendant la phase de construction.

Dans le champ judiciaire, l'année 2008 est caractérisée par le remodelage du portefeuille d'opérations de l'Agence et l'arrêt de mandats importants. Pour les années à venir, les nouvelles commandes entraîneront une hausse des dépenses dans ce champ.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Respect de la durée de livraison des opérations pour les opérations livrées dans l'année

	2007				2008			
	Nombres d'opérations	Libellé opération	Objectif livraison	Date de livraison	Nombres d'opérations	Libellé opération	Objectif livraison	Date de livraison
Opérations livrées à la date prévue ou en avance	4	EPM Meyzieu	2007	Avril 2007	4	Fleury tripale D2	Septembre 2008	Septembre 2008
		EPM Lavour	2007	Avril 2007		La Réunion	2 ^e semestre 2008	Octobre 2008
		EPM Quiévrechain	2007	Mai 2007		Roanne	Octobre 2008	Septembre 2008
		EPM Marseille	2007	Juillet 2007		Lyon-Corbas	Janvier 2009	Décembre 2008
Opérations en dépassement								
dont dépassement inférieur à 6 mois					2	EPM Porcheville	2007	Février 2008
						Mont-de-Marsan	Mi 2008	Septembre 2008
dont dépassement de 6 mois à 12 mois					1	EPM Chauconin	2007	Juillet 2008
dont dépassement de 12 à 24 mois	1	Extension IM Ducos	1T2006	Mai 2007				
dont dépassement supérieur à 24 mois								

Précisions:

- Le point de départ est la date de signature de la convention de mandat ou du protocole en phase opérationnelle.
- La mesure s'effectue de cette date à la date de livraison (ou date de remise des clés) de l'opération.

Commentaires:

- L'affermissement de la tranche conditionnelle de l'opération EPM Chauconin avait été en 2006 reporté de 6 mois à la demande de la DAP/SG en période de pénurie budgétaire.
- Pour Roanne et Lyon-Corbas, la convention d'assistance PPP ne portait pas d'indication individualisée par établissement. La date d'objectif livraison retenue pour le tableau est la date de livraison prévue en début d'année 2008.
- L'opération de Mont-de-Marsan s'insère dans le lot BOREMO avec un objectif de livraison des trois opérations avant fin 2008, sans indication spécifique par établissement. La date d'objectif livraison retenue pour le tableau est la date de livraison prévue en début d'année 2008.

Respect du CFE en euros constants pour les opérations livrées dans l'année

	2007				2008			
	Nombres d'opérations	Libellé opération	CFE initial (M€)	Ecart CFE (M€)	Nombres d'opérations	Nombres d'opérations	CFE initial (M€)	Ecart CFE (M€)
Economies réalisées sur le CFE	1	Extension IM Ducos	5,8	- 1,9	4	EPM Chauconin	96,7	- 1,2
						EPM Porcheville		
						Mont-de-Marsan	182,7	- 7,9
						La Réunion	83,3	- 4,5
CFE respecté (+ ou - 1 %)								
CFE dépassé								
dont dépassement inférieur à 6 mois								
dont dépassement de 6 mois à 12 mois								
dont dépassement de 12 à 24 mois								
dont dépassement supérieur à 24 mois								

Précisions pour bien lire le tableau:

- Le CFE initial est celui de la convention Agence ou de la fiche de commande en phase opérationnelle du protocole **en euros constants**.
- L'écart CFE correspond à la différence entre le CFE initial et le cumul des consommations de crédits réelles ou prévisionnelles connues sur cette opération jusqu'à aujourd'hui en euros constants.

Commentaires:

- Seules les opérations neuves passées en convention de mandat ou en protocole phase opérationnelle auprès de l'Agence depuis sa création sont indiquées dans ce tableau.
- Pour les 2 opérations EPM le CFE renseigné est global aux 7 opérations EPM à présent livrées ; pour l'opération Mont-de-Marsan le CFE renseigné est aussi global aux 3 sites de l'opération BOREMO mais pourra encore évoluer du fait que les 2 autres sites Bourg-en-Bresse et Rennes ne seront livrés que l'an prochain.
- L'écart CFE sur toutes les opérations ne peut qu'être provisoire pour l'instant car les marchés ne sont pas à ce jour soldés: DGD travaux, DGD MOE, marchés assurances, prestations intellectuelles,...
- Les opérations de Roanne et Lyon-Corbas livrées en 2008 s'insèrent dans un contrat de PPP regroupant plusieurs opérations, et le respect du coût ne peut s'apprécier uniquement en termes de construction.

Taux de réalisation des paiements par rapport aux prévisions de l'année

	Opérations judiciaires		Opérations pénitenciaires		TOTAL	
	Montant (M€)	Taux de réalisation	Montant (M€)	Taux de réalisation	Montant (M€)	Taux de réalisation
Prévisions de crédits de paiement 2003	48		105		153	
Consommation réelle de crédits de paiement 2003	36	75 %	97	92 %	133	87 %
Prévisions de crédits de paiement 2004	72		112		184	
Consommation réelle de crédits de paiement 2004	50	69 %	94	84 %	144	78 %
Prévisions de crédits de paiement 2005	61		89		150	
Consommation réelle de crédits de paiement 2005	45	74 %	35	39 %	80	53 %
Prévisions de crédits de paiement 2006	60		140		200	
Consommation réelle de crédits de paiement 2006	50	83 %	100	72 %	150	75 %
Prévisions de crédits de paiement 2007	53		198		251	
Consommation réelle de crédits de paiement 2007	51	97 %	185	93 %	236	94 %
Prévisions de crédits de paiement 2008	21		188		208	
Consommation réelle de crédits de paiement 2008	13	64 %	168	90 %	181	87 %

Commentaires:

Les prévisions de crédits de paiement indiquées ci-dessus concernent uniquement les crédits de paiement affectés à l'Agence.

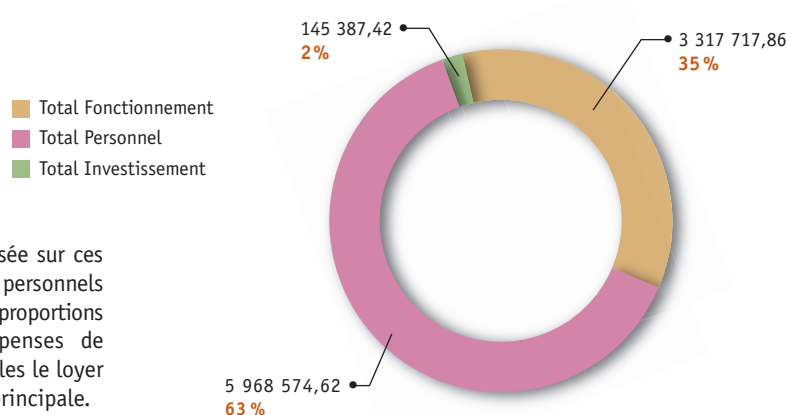
Ainsi ne sont pas inclus ceux gérés directement par le Ministère (subventions d'investissements, acquisitions foncières, convention DDE,...) et considérés en dehors du CFE des opérations.

Données relatives au budget de fonctionnement

STRUCTURE DES DÉPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (GESTION COMMUNE APIJ/EPPJP)

Postes principaux de dépenses

La structure de ce budget est stabilisée sur ces bases depuis 2007 : les dépenses de personnels constituent le premier poste dans des proportions qui varient peu, suivies des dépenses de fonctionnement à l'intérieur desquelles le loyer et les charges représentent la part principale.



Gestion du budget 2008 et taux de consommation des crédits

	Crédits ouverts gestion commune	Total mandaté	% exécution	dont Crédits ouverts APIJ seule	Total mandaté	% exécution
Total Investissement	285 405	145 387	50,94 %	285 405	145 387	50,94 %
Total Fonctionnement	3 514 576	3 317 717	94,40 %	2 788 669	2 638 827	94,63 %
Total Personnel	7 220 000	5 968 574	82,67 %	5 822 900	5 289 993	90,85 %
BILAN GÉNÉRAL DÉPENSES	11 019 981	9 431 679	85,59 %	8 896 974	8 074 208	90,57 %

Les taux de consommation concernant la seule APIJ sont comparables à ceux des années précédentes. Les résultats en gestion commune sont affectés par le gel des effectifs de l'EPPJP dans l'attente du redémarrage du projet de construction du nouveau palais de justice de Paris.

% exécution du budget APIJ seule	2004	2005	2006	2007	2008
Personnel	88,94 %	93,75 %	95,25 %	91,18 %	90,85 %
Fonctionnement	91,31 %	95,37 %	93,31 %	97,56 %	94,63 %
Investissement	31,63 %	89,44 %	99,55 %	37,73 %	50,94 %
TOTAL	88,46 %	94,22 %	94,60 %	92,29 %	90,57 %

Dépenses de personnel

Elles représentent en gestion commune 63 % du budget. Grâce à une politique active (plus de 30 recrutements, dont 20 sur des emplois permanents opérés sur l'année), la consommation des crédits de personnel de l'APIJ seule est stable (avec un taux de 90,85 % contre 91,18 % en 2007), malgré les nombreux départs qui ont affecté le premier semestre de la gestion 2008, en raison de l'attractivité des rémunérations offertes par d'autres maîtres d'ouvrage. L'effectif moyen sur l'année a été de 82,5 agents pour un total de 85 EPT.

Il est à noter que la provision constituée au titre de la réforme du cadre de gestion n'a pas été

utilisée, cette réforme ayant été différée pour prendre en compte les évolutions en cours sur le plan de charge et les nouvelles missions de l'Agence.

Le taux de consommation des crédits de personnel au titre de la gestion commune enregistre un fléchissement important par rapport à 2007 : 82,67 % contre 87,41 % en raison de l'interruption des recrutements de l'EPPJP dans l'attente de la reprise du projet du nouveau Tribunal de Grande Instance de Paris.

Analyse de la composition des charges de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles représentent 35 % du budget. La consommation du budget de fonctionnement après un niveau exceptionnel en 2007 (98,09 % en gestion commune et 97,56 % au titre l'APIJ seule) connaît une consommation plus faible (94,83 % en gestion commune et 94,63 % pour l'APIJ seule). Ce résultat est cependant supérieur à la moyenne des 5 dernières années. Il résulte d'économies importantes obtenues grâce à la négociation de contrats (maintenance réseaux et photocopieurs, poste et télécommunications...) et surtout d'une gestion prudente des crédits de fonctionnement au 2^e semestre 2008 pour faire face à un besoin croissant de frais de déplacements lié à la réforme de la carte judiciaire et à l'ouverture des établissements pénitentiaires.

Les charges fixes avec un montant de 2,33 M€ (dont 2 M€ au titre des loyers et charges locatives) qui représentent plus de 70 % des dépenses de fonctionnement et près de 25 % du budget global, enregistrent une baisse notable de près de 4 % en raison de l'effet en année pleine du nouveau bail (baisse du coût m² du loyer et réduction des surfaces) et d'économies réalisées par la négociation de plusieurs contrats de maintenance (réseaux, téléphonie, photocopieurs).

Les charges variables représentent 9 % du budget total, dont près de 6 % sont directement liés aux effectifs (transport, frais postaux, télécommunications, consommables...). Avec un montant de 0,84 M€, elles augmentent d'environ 6 % malgré les économies réalisées sur la ligne « poste et télécommunications » (moins 40 000 € en 2008) du fait principalement, de l'augmentation du nombre de déplacements

dont les frais connaissent une hausse de 27 % par rapport au montant inscrit dans le budget primitif de l'Agence.

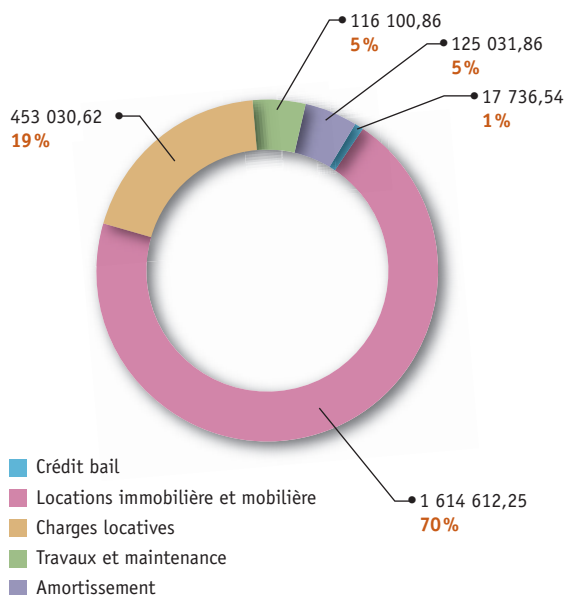
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement qui représente une part modeste du budget total (2 %) a été consommé à hauteur de 51 %, pour un montant total de 145 387 € HT, dont 47 451 euros au titre du titre du renouvellement partiel (2/3) du parc informatique, 7 902 € HT pour le changement et la remise aux normes du serveur mails, 12 789 € HT pour le renouvellement de l'autocommutateur, 30 084 € pour divers aménagements des locaux (stores, accès, rayonnages, mobiliers...) et 23 725 € HT de logiciels (notamment « portail entreprise » et logiciel « archives »).

La sous-consommation observée sur ce poste tient essentiellement au report au début de l'année 2009 de projets dont l'étude a été repoussée pour des raisons techniques (notamment la mise en place de la visioconférence) ou de calendrier (concernant certains aménagements du 2^e étage pour lesquels il faut d'abord conforter les perspectives en matière immobilière).

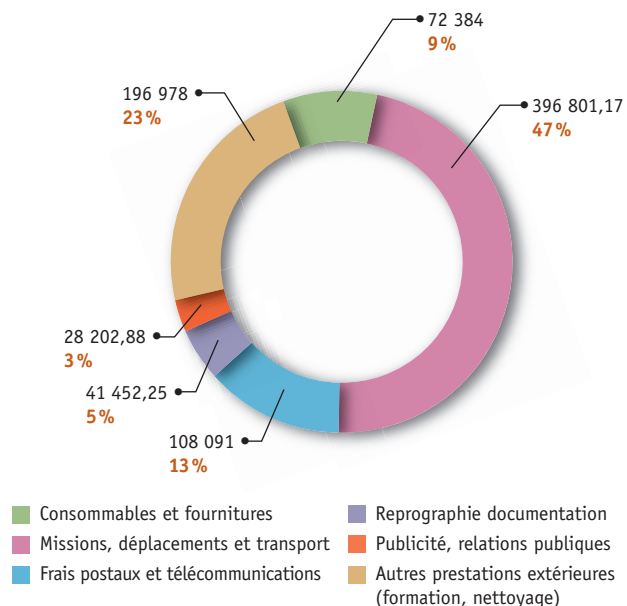
CHARGES FIXES

Exécution du budget APIJ 2008 (gestion commune)



CHARGES VARIABLES

Exécution du budget APIJ 2008 (gestion commune)



Evolution des dépenses et des recettes de l'Agence



Indicateurs de performance

EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'APIJ:
% RÉALISATION CRÉDITS OUVERTS / BUDGET EXÉCUTÉ

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Fonctionnement	91,31 %	91,40 %	91,31 %	95,37 %	93,31 %	97,56 %	94,63 %
Personnel	88,94 %	81,70 %	88,94 %	93,75 %	95,25 %	91,18 %	90,85 %
TOTAL	88,46 %	83,78 %	88,46 %	94,22 %	94,60 %	92,29 %	90,57 %

L'indicateur de performance retenu pour la gestion du budget de fonctionnement de l'Agence est le taux de consommation des crédits.

Les dépenses sont réellement stabilisées à partir de 2005.

Le taux de consommation des crédits de fonctionnement reste élevé bien qu'il enregistre une petite baisse conjoncturelle. En 2008, le taux de consommation des crédits de personnel a été affecté par les nombreux départs que l'Agence a dû gérer, ce qui a eu des répercussions significatives sur le taux de consommation global (personnel + fonctionnement) de l'établissement.



Index des sigles utilisés

AAPC: Avis d'appel public à la consultation
ACEM: Assistance et conseil pour l'exploitation et la maintenance
ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMO: Assistance à maîtrise d'ouvrage
AOT/LOA: Autorisation d'occupation temporaire – location avec option d'achat
APD: Avant-projet détaillé
APS: Avant-projet sommaire
BCT: Bureau de contrôle technique
BET: Bureau d'études techniques
BOREMO: lot de 3 établissements pénitentiaires en conception-réalisation: Bourg-en-Bresse, Rennes, Mont-de-Marsan
CA: Cour d'appel
CD: Centre de détention
CEF: Centre éducatif fermé
CFE: Coût final estimé
CGPPP: Code général de la propriété des personnes publiques,...
CHS: Comités d'hygiène et de sécurité
CJD: Centre des jeunes détenus
CNOA: Centre national d'observation et d'affectation
CP: Centre pénitentiaire
CPA: Centre pour peines aménagées
CPH: Conseil de prud'hommes
CSL: Centre de semi-liberté
CSPS: Coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé
CTB: Centre scientifique et technique du bâtiment
CTP: Comité technique paritaire
DAGE: Direction de l'administration générale et de l'Équipement
DAP: Direction de l'administration pénitentiaire
DAPA: Direction de l'architecture et du patrimoine (Ministère de la Culture)
DCE: Dossier de consultation des entreprises
DDE: Direction départementale de l'Équipement
DGD: Décompte général définitif
DISP: Direction interrégionale des services pénitentiaires
DPJJ: Direction de la protection judiciaire et de la jeunesse
DRAC: Direction régionale des affaires culturelles (Ministère de la Culture)
DSJ: Direction des services judiciaires
DULE: Direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement (Préfecture de Paris)
DUP: Déclaration d'utilité publique
EJP: Engagement juridique de programme
ENG: Ecole nationale des greffes
EPE: Etablissement de placement éducatif
EPM: Etablissement pénitentiaire pour mineurs
ETPT: Equivalent temps plein travaillé
HQE: Haute qualité environnementale
INRAP: Institut national de recherches archéologiques préventives
JAP: Juge d'application des peines
LOLF: Loi organique relative aux lois de finances (1^{er} août 2001)
LOPJ: Loi d'orientation et de programmation judiciaire (9 septembre 2002)
LOPSI: Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)
MA: Maison d'arrêt
MAF: Maison d'arrêt des femmes
MAH: Maison d'arrêt des hommes



Index des sigles utilisés

MAPPP: Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariats
MOE: Maîtrise d'œuvre
MOP (loi): Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
OPC: Ordonnancement, pilotage et coordination
PCI: Poste de centralisation de l'information
PEP: Porte d'entrée principale
PLU: Plan local d'urbanisme
PPP: Partenariat public-privé
QCP: Quartier courtes peines
QLP: Quartier longues peines
QSL: Quartier de semi-liberté
RGPP: Révision générale des politiques publiques
RPVJ: Réseau privé virtuel Justice
SAR: Service administratif régional
SDAP: Service départemental de l'architecture et du patrimoine (Ministère de la Culture)
SDIS: Service départemental d'incendie et de secours
SHON: Surface hors œuvre nette
SMPR: Service médico-psychiatrique régional
SU: Surface utile
TC: Tribunal de commerce
TGI: Tribunal de grande instance
TI: Tribunal d'instance
TPE: Tribunal pour enfants
UCSA: Unité de consultations et de soins ambulatoires
UVF: Unité de visite familiale
VRD: Voirie et réseaux divers

Document édité par le service Communication de l'APIJ
Conception et réalisation **KAZOAR**

CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES

Couverture : Hervé Douris, Guillaume Maucuit-Lecomte, ateliers 234, Marie-Claire Bordaz, Photographefrance - Portraits intérieur
couverture : Luc Frey – p.3 : Benoît Grimbart – p.4 : Caroline Montagné/DICOM, Benoît Grimbart, Marie-Claire Bordaz – p.5 : Jean-Michel Salles/APIJ – pp. 6-7 : Clémentine Bagieu/APIJ – p.9 : Caroline Montagné – p.10 : Clémentine Bagieu/APIJ – p.11 : Benoît Grimbart – pp.12-17 : Clémentine Bagieu/APIJ – p.18 : Rachel Jung/APIJ, Caroline Montagné, Chrystèle Lacène, Guillaume Maucuit-Lecomte, DR – p.19 : Eric Couderc, Daniel Osso, DR, Clémentine Bagieu/APIJ – p.20 : Guillaume Maucuit-Lecomte – p.22 : Marie-Claire Bordaz – p.23 : Samir Mghazzi-Haballah/APIJ – p.24 : Gwendolina Albea/APIJ, G. Bouchez – p.25 : agence Coulon architecture – p.26 : DR – p.27 : Adeline Borde/APIJ, Coteba – p.28 : Atelier Ardant Architectes, DR – p.29 : Sidonie Guénin/APIJ – p.32 : Benoît Grimbart – p.33 : Hervé Douris – p.34 : Studio Expressions, Mathieu Mallet/APIJ – p.35 : DR, Christine Chaudagne – p.36 : Willy Berré, Mathieu Mallet/APIJ – p.37 : Jean-Pierre Duport/APIJ, Jean-Philippe Pargade – p.38 : Photographefrance, Mathieu Mallet/APIJ – p.39 : Olivier Sattler/SARL Gekko – p.40 : Synthèse Architecture / Agence Alain Derbesse – p.41 : Photographefrance, Jean-Pierre Duport/APIJ – p.42 : Sidonie Guénin/APIJ – p.43 : Daniel Osso – p.44 : Daniel Osso – p.45 : Atelier PH. Ch. Dubois, Synthèse Architecture / Agence Alain Derbesse – p.46 : Chabal Architecte – p.47 : Guillaume Maucuit-Lecomte – p.48 : CERA – p.49 : Studio Graphy, DR – p.50 : Photographefrance – p.54 : Marie-Claire Bordaz.





30, rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris
www.apij.justice.fr

APIj Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice